



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4119

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2020 - Tous budgets

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devnaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4119**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget primitif 2020 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Introduction

Présenté à l'Assemblée métropolitaine, 2 mois avant le renouvellement de l'exécutif, le projet de Budget Primitif a été élaboré en conciliant 3 objectifs :

Un budget sincère, intégrant l'ensemble des ouvertures budgétaires permettant d'assumer l'année 2020. Les recettes ont été inscrites de manière prudente et les dépenses de manière complète. Ce n'est pas un budget de transition qui exigera une ou des décisions modificatives.

Un budget volontariste, portant résolument des choix politiques. Non seulement, le budget soumis à l'Assemblée est sincère et complet mais de plus, il a été construit autour des priorités que nous avons définies. Il incarne la volonté politique qui est la nôtre de changer ce territoire, d'en accentuer la dynamique tout en l'inscrivant dans les enjeux de transition environnementale, de solidarités, de cohésion sociale, d'innovation. Les défis du territoire sont immenses et différents de ceux connus car la révolution économique que nous connaissons bouleverse en profondeur et avec une vitesse jamais connue la manière dont nos concitoyens vivent et donc leurs attentes en matière de politiques publiques. Nous devons transformer ce territoire et porter ses enjeux de manière plus rapide et de manière plus volontaire.

Un budget responsable, comme le débat d'orientations budgétaires l'a clairement affirmé, le BP 2020 conforte la bonne santé financière de notre collectivité. La stratégie financière mise en œuvre repose sur une triangulation vertueuse : un épargne brute en régulière progression, au profit d'un très haut niveau d'investissement, ce sans augmentation de l'endettement. Plus précisément :

- l'épargne brute (tous budgets retraités) est en amélioration constante depuis le début du mandat : de 439,4 M€ en 2015 à 550,2 M€ constatés au compte administratif 2018, ce qui autorise un très fort autofinancement de nos investissements. Cette croissance de l'épargne brute sera confortée en 2019 malgré une baisse historique d'environ 25 M€ de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOM) et à travers ce projet de budget primitif 2020,

- le niveau d'investissement est en très forte progression, avec des réalisations constatées à hauteur de plus d'1,2 milliard d'euros pour les années 2015 à 2017 (400 M€ en moyenne) et de plus de 1,2 milliard d'euros également pour les années 2018 et 2019 (plus de 610 M€ en moyenne). En 2019, grâce aux mesures prises depuis 2 ans (fin de la priorisation des projets en priorité 1 et 2, lancement de tous les projets, mise à niveau des moyens, allègement des procédures notamment en matière de commande publique, simplification et accélération des processus de décision, lancement d'une micro-programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en 2019 etc.) les dépenses d'investissement vont dépasser 660 M€,

- l'endettement est plus que maîtrisé avec un encours de dette de 2 133 M€ en 2015, qui a culminé à 2 189 M€, pour redescendre à un niveau proche de 1 800 M€ en 2019. Il symbolise les marges de manœuvre existantes pour l'avenir.

Au vu de ces éléments introductifs, on peut indiquer que les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole s'élèvent à 2 519,1 M€ en dépenses réelles de fonctionnement, et 2 981,4 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 1 026,3 M€ en dépenses réelles d'investissement et 564 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 700 M€ en dépenses et 87,6 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements.

I - Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

1° - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2020 du budget principal, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 3 681,3 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 656,9 M€.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 650,7, M€ (2 638,2 M€ au budget primitif 2019) et des dépenses réelles de 2 250,9 M€ (2 325,9 M€ au budget primitif 2019), l'autofinancement brut atteindrait 399,8 M€ (312,4 M€ au budget primitif 2019). L'autofinancement brut permettrait de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 134,8 M€ (137,7 M€ au budget primitif 2019), une épargne nette de 265 M€ (174,6 M€ en 2019).

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 215,8 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 190,3 M€ (109,6 M€ en 2019).

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 024,4 M€.

Au 1^{er} janvier 2020, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année, le montant de l'encours total brut à long terme du budget principal atteindrait 1 485 M€.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 85,5 M€, hors le refinancement d'une opération de réaménagement de la dette neutre budgétairement (50 M€ en dépenses et en recettes).

La part des investissements opérationnels de la PPI sur ce budget principal représente 614,4 M€. 206,1 M€ seraient consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (18,8 M€ en recettes) et 408,3 M€ aux projets (67,8 M€ en recettes).

Les inscriptions pour ordre intersections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc.) représenteraient 6,2 M€ en dépenses et 215,8 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimonial atteindraient 111,8 M€.

Budget primitif 2020 - budget principal - synthèse (en €)

Budget principal	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	2 656 924 226
recettes réelles	2 650 684 226
recettes d'ordre	6 240 000
Fonctionnement - Total dépenses	2 656 924 226
dépenses réelles	2 250 892 011
dépenses d'ordre	406 032 215
Epargne brute	399 792 215
remboursement capital des emprunts	134 821 650
Epargne nette	264 970 565
Investissement - Total recettes	1 024 414 831
recettes réelles	506 606 563
<i>dont recettes PPI</i>	<i>86 561 720</i>

Budget principal	Crédits de paiement
recettes d'ordre	517 808 268
Investissement - Total dépenses	1 024 414 831
dépenses réelles	906 398 778
<i>dont dépenses PPI</i>	<i>614 424 454</i>
dépenses d'ordre	118 016 053

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiement pour 2020 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2020 - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Economie, éducation, culture, sport	380,2	149,2	529,4	37,1	26,6	63,7
développement économique et compétitivité de la Métropole	9,1	30,5	39,6	0,8	10,6	11,3
rayonnement et attractivité de la Métropole	18,8	0,6	19,4	13,2	3,4	16,6
ville intelligente et politique numérique	8,3	5,3	13,6	2,6	0,8	3,4
insertion et emploi	270,3		270,3	18,8		18,8
enseignement supérieur et recherche	1,2	33,0	34,1	0,6	5,3	5,9
éducation	32,7	74,2	107,0	0,8	6,5	7,3
culture	35,5	5,2	40,7	0,3		0,3
sport	4,3	0,4	4,7	0,1		0,1
Solidarités et habitat	556,7	103,8	660,5	112,7	15,0	127,7
politique de l'enfance et de la famille	152,2	2,0	154,2	3,6	0,0	3,6
protection maternelle et infantile et prévention-santé	4,3	0,7	5,0	3,1		3,1
compensation du handicap	230,8	1,1	231,9	36,5		36,5
politique du vieillissement	152,7	0,3	153,0	50,2		50,2
habitat et logement	16,8	99,5	116,3	19,3	15,0	34,3
Aménagement du territoire	122,7	118,5	241,2	7,1	39,8	46,9
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	4,9	22,1	26,9	0,7	14,8	15,5
développement urbain	7,3	73,6	80,9	0,6	17,9	18,5
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	38,1	17,8	55,9	5,8	7,1	12,9
coopérations territoriales	72,4	5,0	77,5			
Mobilité	196,7	141,5	338,3	70,7	11,3	81,9
mobilité des biens et des personnes	196,7	141,5	338,3	70,7	11,3	81,9
Environnement	155,4	37,3	192,7	2,3	3,1	5,3
transition énergétique	6,0	0,7	6,7	0,8		0,8
cycle de l'eau	20,5	9,1	29,5	0,1	0,2	0,3

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
cycle des déchets	0,0	8,9	8,9		0,2	0,2
qualité de vie - santé & environnement - risques	121,0	14,3	135,4	1,2	2,6	3,7
espaces naturels, agricoles et fluviaux	7,9	4,3	12,2	0,2	0,1	0,4
Ressources	839,1	322,2	1 161,2	2 420,9	410,1	2 831,0
fonctionnement de l'institution	458,7	34,8	493,4	46,6	0,6	47,3
dépenses avec TVA non déductible	0,1		0,1			
gestion financière (dont TVA non déductible)	380,5	287,4	667,9	2 374,2	409,5	2 783,7
Projets futurs à individualiser		34,0	34,0		0,8	0,8
projets futurs à individualiser		34,0	34,0		0,8	0,8
Totaux	2 250,9	906,4	3 157,3	2 650,7	506,6	3 157,3

Les principales propositions du budget primitif sont détaillées ci-après par politique publique, en fonctionnement et investissement.

a) - Économie, éducation, culture et sport

Le renforcement de la compétitivité constitue un enjeu stratégique de la politique de **développement économique** portée par la Métropole. Les prévisions budgétaires 2020 tiennent compte des objectifs du programme de développement économique métropolitain 2016-2021 adopté en septembre 2016. Il fixe les orientations sur les nouveaux segments ou secteurs d'activité de l'économie métropolitaine.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront en 2020 à 9,1 M€, en légère hausse par rapport à 2019 (8,8 M€).

Le budget dédié à la promotion et au développement de l'entrepreneuriat, à travers notamment LYVE (Lyon Ville de l'Entrepreneuriat), est conforté à 3,2 M€. Il s'agit de soutenir l'animation des pôles entrepreneuriaux avec le déploiement de 3 pépinières (CARCO, Cap Nord et Coursive), l'offre digitale et l'offre d'animation.

Les actions en faveur de l'innovation et la compétitivité requièrent 2,5 M€, dont 2 M€ en faveur des pôles de compétitivités et des filières d'excellence : robotique, sciences de la vie et cyber sécurité. 0,3 M€ sera consacré à la labellisation de l'appel à projets Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA). Au terme d'une candidature portée en 2018 et 2019, la Métropole s'est vue attribuer l'organisation des olympiades des métiers "WorldSkills" en 2023. Cet événement d'envergure internationale sera le plus important jamais organisé sur Lyon. La Métropole contribuera à hauteur d'1 M€ sur 4 ans, dont 0,3 M€ en 2020.

Les actions en faveur de l'immobilier d'entreprises mobiliseront 1,3 M€ en dépenses avec, en recettes, 0,4 M€ de produits des baux.

L'offre territoriale sera également enrichie des investissements programmés pour :

- la requalification des parcs et zones industrielles, afin de développer le socle industriel métropolitain. 6 M€ seront requis pour les travaux des avenues des Frères Montgolfier et Louis Blériot - ZI Mi-Plaine à Chassieu, avenue du Docteur Schweitzer - ZI Meyzieu-Jonage, avenue Karl Marx - ZI La Rize à Vaulx en Velin, rue des Frères Amadéo - ZI Lyon Sud-Est à Vénissieux et avenue Frères Lumière - ZI Lyon-Nord à Genay et Neuville sur Saône,

- les pépinières du Val de Saône à Neuville sur Saône, de Givors et de la Duchère à Lyon 9° et l'étude d'une 2nde phase de déploiement des pôles entrepreneuriaux (0,3 M€). Des participations de l'Europe et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont également attendues pour les pépinières du Val de Saône (1,2 M€) et de Givors (1 M€),

- les 6 pôles de compétitivité aidés à hauteur d'1 M€,

- le projet Biodistrict Gerland à Lyon 7° (1,9 M€). Les travaux d'infrastructures publiques accompagnent des opérations immobilières qui seront livrées à l'horizon 2020-2022. Une participation financière de 0,3 M€ de la Ville de Lyon est attendue,

- la poursuite de la construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 7° (15 M€), avec les concours financiers de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (7,8 M€),

- le projet directeur Vallée de la chimie, pour lequel 2,7 M€ sont proposés pour l'aménagement des espaces publics aux abords du campus Solvay RICL et pour la requalification du chemin de Saint Gobain sur la Commune de Saint Fons. La requalification des espaces publics aux abords du futur site Safran à Feyzin sera également menée pour 2,1 M€. Deux subventions du Fonds européen de développement régional (FEDER) via la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont attendues pour 0,4 M€ au titre des projets Vallée de la chimie - Appel des 30 - requalification expérimentale de La Lône de Pierre Bénite et requalification des friches industrielles du secteur de Sous-Gournay à Feyzin.

0,1 M€ assurera la poursuite de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour permettre l'identification et l'accompagnement des projets zéro gaspillage et 0,5 M€ la mise en œuvre du dispositif dit "SAE non territorialisé", permettant d'intervenir de manière rapide sur des réfections de voirie à forts facteurs accidentogènes.

La politique pour le **rayonnement et l'attractivité** vise à conforter la position de la Métropole sur le segment du tourisme d'affaires et à développer le tourisme d'agrément tout en renforçant son internationalité. En fonctionnement, les dépenses représenteront 18,8 M€ (18,5 M€ en 2019) et les recettes 13,2 M€ (11,7 M€ en 2019).

5 M€ seront dédiés aux actions de développement touristique, dont 4,6 M€ de subvention à l'Office du tourisme. Le soutien au label ONLYLYON sera reconduit pour 1,3 M€, tout comme les participations à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) et au Pôle métropolitain pour 2,9 M€.

Les soutiens aux actions de promotion et d'attractivité du territoire atteindront 2,9 M€, dont 0,5 M€ pour le salon Pollutec et 0,3 M€ pour la Cité de la gastronomie.

1,4 M€ sera consacré au centre d'infectiologie et au bureau de l'Organisation mondiale de la santé.

La Métropole cofinancera diverses actions de relations internationales pour 1,3 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 13,2 M€ (11,7 M€ en 2019) en lien avec le dynamisme de la taxe de séjour, dont le produit est estimé à 10 M€ (8,8 M€ en 2019). Les redevances d'exploitation versées par les délégataires seront de 1,4 M€, dont 1,1 M€ pour le centre des congrès et 0,3 M€ pour la Cité de la gastronomie. La contribution de la Ville de Lyon au service commun des relations internationales restera stable à 0,5 M€.

En investissement, 0,2 M€ concernera les aménagements scénographiques de l'exposition permanente de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon sur le site de l'Hôtel-Dieu à Lyon 2°. L'apport du fonds de dotation de la Cité est évalué à 3,1 M€ en 2020.

La Métropole est engagée dans un partenariat de coopération avec la Ville de Porto-Novo au Bénin. Elle concourt à la création d'un centre de tri des déchets semi-mécanisé (0,2 M€). L'Agence française de développement (AFD) subventionne également ce projet (0,2 M€).

Les travaux à engager Cité Centre des Congrès à Lyon 6°, dans le cadre de la délégation de service public, mobiliseront 0,2 M€.

Concernant la **ville intelligente et la politique numérique**, les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 8,3 M€ (6,7 M€ en 2019), dont 6,4 M€ alloués aux systèmes d'informations métiers, aux infrastructures et aux services numériques aux usagers. 1,5 M€ sera consacré à l'innovation et la compétitivité, notamment aux classes culturelles numériques et à l'ouverture grand public du guichet "Toodego"

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 2,6 M€, essentiellement issues des redevances d'occupation du domaine public et des loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie).

En investissement, la Métropole confirme sa participation aux opérations d'aménagement numérique à très haut débit sur son territoire (1 M€).

0,7 M€ confortera la poursuite du projet numérique "Pass urbain" et 0,4 M€ assurera la fin de la mise en place des postes de mesures pour les stratégies de régulation du trafic (projets TIMELY et ECOCITE).

3 M€ concerneront les interventions récurrentes dans le domaine de la gestion des données géomatiques, l'évolution du patrimoine numérique et l'aménagement digital du territoire, avec une recette du FEDER de 0,8 M€

En matière **d'insertion et d'emploi**, 270,3 M€ (266,8 M€ en 2019) seront alloués en fonctionnement à l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e).

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires mobilisera 246,7 M€ (242,5 M€ en 2019). Cette prévision s'appuie sur les tendances constatées sur les 9 premiers mois de l'année 2019, soit + 1,5 % et anticipe une légère hausse de + 1,8 % en 2020. À terme, l'impact de la réforme de l'indemnité chômage pourrait avoir un effet report des chômeurs non indemnisés vers le RSA. Néanmoins, force est de constater, que le nombre d'allocataires du RSA est globalement stable ce qui reflète une conjoncture de l'emploi en amélioration.

Les 7 M€ alloués aux parcours d'accompagnement (6,8 M€ en 2019) vont permettre la poursuite des actions menées depuis 2017, conformément au PMI'e, mais aussi le déploiement d'appels à projet dans le cadre du plan pauvreté.

Le budget consacré à l'insertion par l'activité économique sera de 5 M€, dont 0,9 M€ dédié au "marché réservé" aux structures d'insertion telle que Rhône insertion environnement (RIE).

Les crédits du Fonds social européen (FSE) inclusion gérés par la Métropole pour l'ensemble du territoire à la place des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) seront reconduits à hauteur de 6 M€ en dépenses et en recettes.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 18,8 M€ (18,4 M€ en 2019). Le cofinancement de l'État pour le RSA, via le fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI), restera stable à 9 M€. 2,3 M€ sont prévus pour le recouvrement des amendes administratives et des indus. 1,5 M€ est inscrit au titre du fonds d'aide aux politiques d'insertion (FAPI).

Les crédits alloués à **l'enseignement supérieur et la recherche** resteront stables avec 1,2 M€ en dépenses de fonctionnement. 0,8 M€ sera dédié au soutien à l'université et 0,3 M€ au budget opérationnel du service "vie étudiante". La contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé est prévue à hauteur de 0,6 M€

En investissement, des actions prioritaires accompagnant le développement des campus universitaires ont été identifiées à concurrence de 3 M€ dans le cadre du schéma de développement universitaire (SDU).

Des financements seront également dévolus aux projets déclinés dans les contrats de plan État-Région (CPER) et aux opérations menées sur les différents campus de l'agglomération pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire métropolitain.

Pour les CPER 2007-2013 et 2015-2020, 10,4 M€ en dépenses permettront de poursuivre les efforts de structuration engagés sur les sites de l'agglomération, en particulier :

- pour la rénovation des infrastructures du campus de LyonTech la Doua, soit 2,8 M€, avec une participation financière de l'État attendue pour 1,5 M€,
- pour l'aide à la construction de logements sociaux étudiants à hauteur de 2,5 M€,
- pour l'implantation du Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) sur le site de Biodistrict Lyon Gerland à hauteur de 2,5 M€ au profit de l'Université Claude Bernard 1,
- pour la construction de la plateforme Provademse du Campus LyonTech-la Doua à Villeurbanne, soit une participation de 1,2 M€ à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon,
- pour la 2^{ème} tranche de la requalification du campus de la Porte des Alpes de l'Université Lumière Lyon 2 à Bron à hauteur de 0,4 M€

13 M€ seront dédiés au projet Lyon Cité Campus avec la maîtrise d'œuvre pour la construction des bâtiments de l'Institut de nanotechnologie (2,6 M€ en dépenses et 2 M€ en recettes) et du laboratoire de recherche LR8 sur le site Monod de l'École normale supérieure à Lyon 7° (7,8 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes) ; et la subvention destinée au Centre européen de nutrition pour la santé (2,5 M€ en dépenses).

À Lyon 4°, la réhabilitation de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) Clos Jouve se poursuivra pour 2,2 M€

La Métropole confirme son soutien à l'École centrale de Lyon (ECL) avec le subventionnement des travaux sur le campus Lyon Ouest Écully (opération SKYLAB 1,6 M€) et pour la plateforme TMM2 (laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes) (1 M€).

Un 1er acompte de 0,7 M€ contribuera au financement des travaux de relocalisation de l'Institut des sciences et technique de la réadaptation (ISTR) sur le site de Laënnec-la Buire à Lyon 8°.

La Métropole soldera sa participation à la construction du centre européen de nutrition pour la santé (CENS), centre hospitalier Lyon Sud à Pierre Bénite (0,5 M€).

Le mandat de travaux pour la construction du bâtiment Neurocampus à Bron qui se poursuivra (0,6 M€), devrait donner lieu à un remboursement de l'État estimé à 1 M€.

En matière **d'éducation**, la Métropole a la charge de 116 collèges, dont 79 publics et 37 privés, pour 69 000 collégiens, dont 46 400 dans le secteur public.

À la rentrée scolaire 2020-2021, 935 collégiens supplémentaires sont prévus (contre 1 070 élèves à la rentrée 2019-2020), avec notamment l'ouverture d'un nouveau collège sur la commune de Saint Priest.

Les dépenses de fonctionnement représentent 32,7 M€ (32,2 M€ en 2019), dont 22,6 M€ pour la dotation de fonctionnement des collèges. Cette dotation est répartie à hauteur de 12,5 M€ pour les établissements publics et 10,1 M€ pour les établissements privés.

Les dépenses d'entretien et de nettoyage des collèges seront de 3,5 M€ (3,4 M€ au BP 2019). Les différents postes de restauration scolaire représenteront 3,6 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes. Les participations des départements limitrophes dont les élèves sont scolarisés sur le territoire métropolitain s'élèveront à 0,3 M€ en dépenses et en recettes.

En investissement, 57,9 M€ financeront la réalisation de nouveaux établissements, les restructurations lourdes et l'achat d'équipements numériques éducatifs.

A Saint Priest, 18,8 M€ seront mobilisés pour la construction du collège et de son restaurant scolaire chemin de Revaion, qui accueillera à terme 700 élèves.

Lyon 7° accueillera la construction du collège Pré-Gaudry incluant également une restauration. L'ouverture est programmée à la rentrée scolaire 2021. 7,4 M€ seront mobilisés.

A Fontaines sur Saône, la restructuration et l'extension du collège Jean de Tournes se poursuivra (5 M€) comme la réalisation du collège quartier Cusset-Bonnevay à Villeurbanne (3,5 M€) ou la reconstruction du collège Lassagne à Caluire et Cuire déjà bien engagée (3 M€).

Des crédits seront également alloués aux restructurations des collèges Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune (3,5 M€), Emile Malfroy à Grigny (3 M€), à l'extension et la mise en accessibilité des collèges Rossset à Lyon 7° (2,7 M€), Elsa Triolet à Vénissieux (1,5 M€), Évariste Galois à Meyzieu (0,9 M€) et Alain à Saint Fons (0,9 M€).

Des opérations s'achèveront comme l'extension des collèges Michelet à Vénissieux (1 M€), Alain à Vénissieux (1 M€), Olivier de Serres à Meyzieu (0,3 M€), Jean Dargent à Lyon 3° (0,3 M€), Charles Sénard à Caluire et Cuire (0,2 M€).

La programmation de moyens pour l'éducation au numérique, initiée par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République, trouve sa déclinaison dans le plan numérique éducatif métropolitain avec une dépense estimée à 3,5 M€ qui devra couvrir, en équipements et aménagements de locaux, l'ensemble des collèges de l'Académie de Lyon.

16,4 M€ financeront les interventions récurrentes dans les collèges (études, aménagement des bâtiments, renouvellement de mobiliers et équipements scolaires). Ce montant intègre également les subventions aux établissements privés versées en vertu de la loi Falloux (1,5 M€).

En recettes 4,8 M€ sont inscrits au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

En matière culturelle, les dépenses de fonctionnement s'établiront à 35,5 M€.

La contribution au Musée des Confluences s'établira à 14,3 M€ Les crédits du Musée Lugdunum représenteront 0,8 M€ et les recettes de la billetterie, les ventes de la boutique et les locations de salles 0,3 M€.

7 M€ (6,8 M€ en 2019) seront consacrés aux soutiens aux festivals (festivals des Nuits de Fourvière, festival Lumière, Biennale de la danse) dont certains seront renforcés (Lyon BD festival, Biennales des musiques exploratoires, Sens interdits, Karavel).

Dans le cadre du plan pauvreté, 0,2 M€ financera diverses actions culturelles, telles que l'animation des cafés culture dans les Maisons de la Métropole et l'organisation de chantiers jeune qui viendront renforcer les actions de l'appel à projets culture et solidarité.

La Métropole participera aux frais de fonctionnement d'une vingtaine d'équipements culturels pour 4,7 M€, tels que la Machinerie de Vénissieux, l'Opéra de Lyon, le théâtre de la Renaissance à Oullins, l'Institut Lumière, la Mouche à Saint Genis Laval ou encore le TNP Villeurbanne.

Dans le cadre des orientations du schéma métropolitain des enseignements artistiques, 5,3 M€ seront alloués aux conservatoires et écoles de musique, danse, théâtre et cirque ainsi qu'à l'accompagnement éducatif des collégiens par une action d'éducation à l'image portée par la CinéFabrique, auprès de 500 collégiens.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône, représentera 2,2 M€ et la lecture publique bénéficiera d'un budget de 0,3 M€.

Les dépenses récurrentes d'investissement (2,4 M€) concerneront l'acquisition de matériels et de mobiliers de musée, les interventions pour la conservation des sites archéologiques, la numérisation des archives, l'amélioration des sites culturels et les instruments et matériels scéniques.

Les travaux d'extension du Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du Musée des Confluences à Lyon 7° seront lancés (1,1 M€), comme la rénovation du niveau 1 de Lugdunum à Lyon 5° (0,8 M€ en dépenses et 0,2 M€ en recettes).

Un 1^{er} versement de 0,55 M€ aidera l'installation de la CinéFabrique et son dispositif d'éducation à l'image à destination de 350 collégiens de la Métropole. D'autres subventions d'équipement contribueront au financement des travaux à l'Institut culturel du Judaïsme à Lyon 3° (0,1 M€) et renforceront l'aide aux bibliothèques des communes de moins de 12 000 habitants pour promouvoir le développement de la lecture publique (0,1 M€).

La **politique sportive** mobilisera 4,3 M€ en fonctionnement (4,1 M€ au BP 2019). Elle concernera les clubs professionnels pour 1,8 M€ et les clubs amateurs de haut niveau pour 0,6 M€. Les soutiens aux clubs de bassin de vie représentent 0,3 M€, tout comme les aides aux comités sportifs.

0,1 M€ financera le développement d'actions dans le domaine du sport/santé dans le cadre d'un appel à projets métropolitain.

Les subventions de soutien à la vie associative atteindront 0,4 M€.

En investissement, 0,3 M€ financera un appel à projets en faveur de l'optimisation des équipements sportifs et du développement des activités physiques et sportives.

b) - Solidarités et habitat

La **politique de l'enfance** est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'État (protection judiciaire). Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés -MNA-), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans. La métropole comptabilise 103 établissements et structures habilités à l'aide sociale à l'enfance ainsi que l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF). La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteindront 152,2 M€ (156,7 M€ au budget primitif 2019), dont 136,5 M€ de frais de séjours et d'hébergement. Les autres dépenses portant sur les frais annexes (transports, santé et frais alimentaires), ainsi que les marchés mis en œuvre pour les dispositifs enfance s'élèveront à 15,7 M€.

La protection de l'enfance se divise en 4 axes majeurs : les MNA, les jeunes majeurs, la prévention et la protection.

La Métropole observe depuis plusieurs années un niveau très conséquent de demandes de prise en charge émanant de MNA : 1 722 demandes de prise en charge en 2018 contre 882 en 2017 et 613 en 2016. En réponse à cette situation évolutive et complexe, deux appels à projets visant la création de 500 places d'hébergement et 300 places d'accompagnement de jour ont été lancés et devraient ouvrir en totalité d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2020. Ces créations permettront de ne plus avoir recours à l'hébergement hôtelier et d'avoir une meilleure qualité de prise en charge. Au vu du ralentissement constaté sur les 9 premiers mois de l'année du nombre de jeunes primo-arrivants sollicitant une prise en charge, le montant des dépenses est estimé à 41,2 M€ pour 2020, dont 15,1 M€ pour la phase de mise à l'abri et 26,2 M€ pour la prise en charge de ces mineurs dans le dispositif de droit commun de l'ASE.

Concernant les jeunes majeurs, le nombre de jeunes suivis à fin 2019 est estimé à 1 395 contre 977 à fin 2018, soit + 43 %. L'arrivée très importante de MNA proches de la majorité a accru le nombre de prises en charge ; le budget 2020 est ainsi évalué à 10,4 M€ (5 M€ en 2019). Il intègre l'ouverture de 10 places en foyer jeunes majeurs dans le cadre du plan pauvreté.

Pour la mise en œuvre de son dispositif de protection, la Métropole dispose sur son territoire de 2 254 places en accueil, dont 601 en Maison d'enfants à caractère social (MECS) et 355 en foyer d'adolescents. 286 assistants familiaux salariés métropolitains ont pris en charge à leur domicile plus de 600 enfants et adolescents, environ 110 tiers dignes de confiance, mais également d'autres parents, ont accueilli plus de 400 enfants. Pour 2020, 71,7 M€ (71,2 M€ en 2019) seront alloués à ces dispositifs de protection, ainsi que 2,4 M€ pour le budget de fonctionnement de l'IDEF qui accueille chaque année plus de 1 000 mineurs, mais aussi des mères très jeunes avec leur enfant.

Les dispositifs de prévention regroupent l'accueil mère/enfant, les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme par exemple les Maisons des jeunes et de la culture (MJC). Afin de couvrir l'ensemble de ces actions, 26,2 M€ sont prévus pour 2020.

Les recettes attendues sont estimées à 3,6 M€, dont 2 M€ de remboursements par l'État de frais pour les MNA, 1 M€ de participations des familles et 0,5 M€ des remboursements à l'IDEF.

En investissement, 0,8 M€ financera le dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'ASE.

La poursuite du projet de restructuration des bâtiments d'hébergement de l'IDEF à Bron nécessitera 0,6 M€.

Les dépenses récurrentes (0,7 M€) concerneront l'amélioration du patrimoine de l'IDEF.

La politique de **protection maternelle et infantile et prévention santé** vise à renforcer la prévention pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains et diminuer les coûts de prise en charge du handicap. Elle a également pour objet de favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistants maternels et enfin de garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériel et produits (médicaments, vaccins, services) adéquats.

En fonctionnement, les dépenses représenteront 4,3 M€ (4,2 M€ en 2019) et 3 M€ sont inscrits en recettes (1,4 M€ en 2019).

Les soutiens alloués aux 17 Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) seront reconduits à hauteur d'1,4 M€ tout comme ceux dédiés aux 9 Centres d'action médicosociale précoce (CAMSP) pour 1,1 M€.

La Métropole poursuit son soutien aux actions de prévention santé ainsi qu'aux travaux de recherche en oncologie conduits par le Cancéropôle (0,3 M€).

Les frais de formations des assistantes maternelles restent constants à hauteur de 0,3 M€. A fin 2019, plus de 750 assistants maternels auront été formés (contre 671 en 2018). Outre l'obligation légale, ces formations vont dans le sens d'une qualification et d'une valorisation de ce métier.

Les moyens matériels (fournitures pour la protection maternelle et infantile -PMI-, produits pharmaceutiques, etc.) sont évalués à 0,3 M€.

La Métropole reconduira ses soutiens aux associations qui accueillent des enfants en situation de handicap ou en difficultés sociales à hauteur de 0,2 M€.

Dans le cadre du plan pauvreté, 0,7 M€ subventionnera plus d'une vingtaine d'associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et du développement social. En contrepartie, la participation de l'État pour ce dispositif atteindra 1,6 M€.

En recettes, les remboursements par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des frais d'actes et consultations PMI seront stables à 1,4 M€.

En investissement une subvention d'équipement d'un montant de 0,4 M€ sera attribuée au profit de l'association l'Amicale du nid pour l'acquisition de nouveaux locaux. Les personnes accueillies y sont accompagnées pour une réinsertion sociale et professionnelle, passant également par l'aide à l'accès au logement.

0,1 M€ permettra l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau véhicule dans le cadre du dispositif "Bus info santé".

Une subvention de 0,1 M€, au profit du CPEF du Mouvement français de planning familial de Villeurbanne aidera à la réalisation de travaux dans ses locaux.

Les dépenses récurrentes (0,1 M€) concerneront l'achat de matériels, d'équipements médicaux et de mobiliers.

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'État la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap. Les dépenses de fonctionnement liées à la politique de **compensation du handicap** atteindront 230,8 M€.

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap sont évalués à 157,9 M€. Cette prévision intègre une stabilité du nombre de bénéficiaires (3 328 bénéficiaires au 30 septembre 2019), l'impact du taux directeur de 0,5 % pour les établissements sous contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et de 0,2 % pour les associations hors CPOM. Ce budget comprend également l'ouverture de plus de 200 places.

La prestation de compensation du handicap (PCH), destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie, est proposée à 54,9 M€ en 2020 (52,3 M€ en 2019). Ce budget intègre une légère hausse du coût moyen des plans d'aide (+ 0,14 %) et une augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 2 % soit 5 764 bénéficiaires payés par mois en moyenne). Il prévoit également la revalorisation de près de 10% du coût horaire des services d'aide à domicile tarifés porté à 23 €.

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction, progressivement remplacé par la PCH, sera de 8,2 M€ pour 1 223 bénéficiaires.

La participation conventionnelle au budget de la maison du handicap sera de 1,6 M€.

Le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire est estimé à 7 M€ (6,4 M€ en 2019) afin de prendre en compte une hausse importante du nombre de bénéficiaires (+ 6 %) soit 1 237 élèves sur le dernier trimestre connu.

La politique conduite en faveur des personnes en situation de handicap est cofinancée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et les contributions des bénéficiaires. Ces recettes de fonctionnement sont attendues à hauteur de 36,5 M€ (36,2 M€ en 2019).

Elles comprennent notamment :

- les contributions des personnes hébergées en établissement, 21 M€, en application du règlement départemental d'aide sociale,
- le concours de la CNSA versé au titre de la PCH est estimé à 13 M€,
- les recettes issues de la convention avec la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) pour 1,4 M€
- les recours et trop-perçus pour un montant d'1 M€.

En investissement, 1,1 M€ sera attribué au projet de refonte des outils de la solidarité pour adapter certaines applications à la réglementation sur les processus métiers et remplacer les outils vieillissants.

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur **des personnes âgées**. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

En fonctionnement, 152,7 M€ (150,6 M€ au BP 2019) seront alloués à la politique du vieillissement.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élèvera à 111,5 M€ (109,1 M€ en 2019).

62,3 M€ seront alloués à l'APA à domicile (61,2 M€ en 2019) afin de tenir compte d'une hausse des bénéficiaires de 2 % (13 201 au 30 septembre 2019) et d'une stabilité des plans d'aide à hauteur de 364,14 €. Il prévoit également la revalorisation à 23 € du coût horaire des services d'aide à domicile tarifés.

Pour l'APA en établissement, les dépenses sont estimées à 49,2 M€ (48 M€ en 2019) avec une stabilité du nombre de bénéficiaires (10 266 au 30 septembre 2019). Ce budget prévoit l'ouverture de 32 places, l'évolution des tarifs (+ 1,5 %) et la revalorisation du point groupe iso-ressources (GIR) visant à prendre en compte la dépendance à 6,66 €.

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées seront de 36,7 M€ (37 M€ en 2019). Ils concernent 3 145 résidents en établissements habilités à l'aide sociale.

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, instituée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, représenteront 3,3 M€ en dépenses et en recettes.

Les participations perçues au titre de la politique en matière de personnes âgées seront de 50,2 M€ (47,9 M€ en 2019).

Au vu du mécanisme national de répartition entre les départements de la dotation annuelle pour le financement de l'APA qui intègre, notamment, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans et la dépense constatée d'APA sur le territoire, la dotation sera de 35 M€ (33,5 M€ en 2019).

Les contributions des plus de 866 obligés alimentaires et les aides sociales récupérables pour les personnes en établissements restent stable à 2,6 M€. Les récupérations sur successions s'élèveront à 6,5 M€.

L'Agence régionale de santé (ARS) versera une dotation d'1 M€ pour le fonctionnement des 4 maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) ouvertes sur le territoire de la Métropole.

En investissement, une subvention de 0,3 M€ est prévue pour les programmes de travaux récurrents dans les établissements de personnes âgées.

La Métropole, autorité organisatrice de **l'habitat et du logement** sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logement, d'accès et de maintien dans le logement ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique publique s'élèveront à 16,8 M€ en dépenses (16,3 M€ en 2019) et à 19,3 M€ en recettes (13,1 M€ en 2019).

Les dépenses consacrées au soutien au logement social seront de 11 M€. Ces crédits concernent les subventions versées aux Offices publics de l'habitat (OPH) pour 1,9 M€. Les aides accordées dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) s'élèveront à 4 M€. 3,6 M€ (3 M€ en 2019) seront alloués à l'appui aux politiques publiques de l'habitat et aux aides à l'inclusion par le logement.

La poursuite de la mise en œuvre du plan quinquennal logement d'abord nécessitera l'inscription d'1 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes en lien avec l'appel à manifestation d'intérêt (AMI2). La contribution 2020 au lancement de l'organisme foncier solidaire de la Métropole de Lyon (OFMS) sera de 0,3 M€.

Les dépenses relatives aux parcs privés seront de 3,8 M€ (3,1 M€ en 2019), dont 2,5 M€ pour le renforcement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne. Dans le cadre du schéma directeur des énergies (SDE), l'accompagnement des copropriétés s'engageant dans la réalisation de travaux d'éco-rénovation sera porté à 0,8 M€ (0,6 M€ en 2019). Les dépenses pour les immeubles menaçant ruine seront de 0,2 M€ et les soutiens aux dispositifs de lutte contre la précarité énergétique de 0,2 M€.

Les crédits dédiés aux actions en faveur des gens du voyage, notamment la gestion des 19 aires d'accueil réparties sur le territoire métropolitain seront de 2,2 M€ en dépenses et 0,9 M€ en recettes. 0,2 M€ est prévu pour les terrains familiaux.

Les recettes de fonctionnement sont attendues à hauteur de 19,3 M€ (13,1 M€ en 2019), dont 15 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social (10 M€ en 2019). Concernant le FSL, la contribution des bailleurs restera stable (0,4 M€), celle des fournisseurs d'énergie et d'eau sera de 0,7 M€. 1,2 M€ est attendu des cofinanceurs (Etat, Agence nationale de l'habitat, communes) dans la lutte contre l'habitat indigne. Enfin, la participation de la Banque européenne d'investissement (BEI) à l'accompagnement des propriétaires dans les travaux d'éco-rénovation est évaluée à 0,4 M€.

En investissement, la production de logements sociaux est confortée par le dispositif des aides à la pierre (36,8 M€ de dépenses et 12,4 M€ de recettes de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

La poursuite du plan de soutien à l'éco-rénovation des parcs public et privé permet l'octroi de subventions estimées à 10 M€. Ces investissements contribueront à la diminution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et à la maîtrise des factures d'énergie des ménages.

Le programme des acquisitions foncières au titre des contrats de plan 2011-2015 puis 2016-2020 avec les OPH mobilisera 4 M€.

4 M€ constitueront la participation de la collectivité à la création de l'organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole. C'est une réponse majeure mise en œuvre en 2019 pour faire face à la flambée des prix immobiliers constatés depuis quelques années sur notre territoire.

En 2020, la réhabilitation de logements vétustes continue dans les secteurs Moncey-Voltaire et Guillotière à Lyon 3° et Lyon 7°. L'achat d'immobiliers pour 2,6 M€ renforcera l'offre de logements accessibles après leur rétrocession à des bailleurs en charge des opérations de rénovation.

1,7 M€ permettra la poursuite du plan 3A relatif à la primo-accession pour le logement neuf et 1,6 M€ financera les actions du volet habitat du plan climat énergie territorial le cadre de la démarche Ecocité "Ville de demain" pour la réhabilitation énergétique performante des logements et des immeubles d'habitation. En recettes, une participation de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est attendue à hauteur de 2,4 M€.

La Métropole apportera un financement d'1 M€ aux opérations de reconstitution de l'offre démolie du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Les réserves foncières mobiliseront 35,3 M€ au titre du logement social.

0,3 M€ est destiné aux interventions urgentes qui concerneraient des immeubles menaçant ruine.

c) - Aménagement du territoire

La politique de **cohésion territoriale** (dont la politique de la ville) nécessitera 4,9 M€ en dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, 1,7 M€ sera alloué aux équipes projets intervenant sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les co-financements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et des communes sont estimés à 0,7 M€.

Le montant des dépenses de la gestion sociale urbaine de proximité sera de 1,6 M€ et celui des études du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de 0,6 M€.

La Métropole soutiendra le développement des activités des opérateurs intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale à hauteur de 0,2 M€.

En vue de futures opérations d'aménagement, 0,1 M€ permettra la sécurisation des bâtiments en attente de démolition afin d'éviter les squats.

En investissement, 10 opérations relèvent du dispositif NPNRU (4 M€). Il s'agira de prévoir le versement de subventions (3,4 M€) pour les acquisitions/démolitions qui sont programmées à Vénissieux (tour 36 et barre 1 Monmousseau), dans le centre de Saint Fons quartier Arsenal Carnot Parmentier, à Bron quartier Parilly, à Rillieux la Pape quartier Ville nouvelle, à Vaulx en Velin quartiers Grande Ile et Mas du Taureau, et à Lyon 8° quartiers Langlet Santy et Mermoz sud. Il s'agira également de réaliser des acquisitions foncières pour portage avant cession dans le centre-ville Bellevue à Saint Priest (0,5 M€) et les travaux place Mauriac à Vaulx en Velin (0,1 M€).

Les études, la 1^{ère} phase des travaux et la poursuite des acquisitions foncières pour le passage Comtois, secteur Langlet Santy à Lyon 8°, mobiliseront 2 M€.

Pour le grand projet de Ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape, 2 M€ financeront le rachat du magasin Carrefour Market et la finalisation du traitement de la rue du Bottet.

1,2 M€ assurera la poursuite des acquisitions de logements dans la tranche nord de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon à Bron et 0,8 M€ la démolition de la résidence Vert Buisson à Villeurbanne.

En 2019, la Métropole de Lyon a lancé un dispositif qui vise à renforcer la mise en œuvre et l'accompagnement des démarches d'occupation temporaire de lieux vacants sur son territoire. 0,2 M€ sera nécessaire pour les travaux de mise en conformité des sites identifiés pour ces futures installations, en particulier celui situé 25 rue Aristide Briand à Saint Priest.

D'autres opérations de renouvellement urbain et d'aide aux quartiers urbains prioritaires se poursuivront, notamment :

- à Bron (0,5 M€), pour la requalification des espaces publics dans le secteur Caravelle, avec des financements attendus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Ville de Bron (0,9 M€),
- à Saint Fons - espaces extérieurs les Clochettes (0,5 M€), pour la réalisation des études,
- à Lyon 3° (0,1 M€), pour les travaux de la place Ballanche avec le concours financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (0,3 M€).

Des dépenses récurrentes d'investissement seront consacrées aux acquisitions foncières pour le compte des communes (8,7 M€). Les villes bénéficiaires des transactions, pour les opérations lancées depuis 2016, rembourseront la Métropole comme prévu, soit une recette estimée à 12,3 M€ sur l'exercice.

Au titre du **développement urbain**, la Métropole a l'ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants, de participer à la production de logements et de contribuer au développement économique de l'agglomération.

Les dépenses de fonctionnement seront stables à 7,3 M€. La Métropole poursuivra sa collaboration avec l'Agence d'urbanisme afin de mener des réflexions ou études qui concourent à la définition de ses politiques publiques. Dans ce cadre, elle lui versera une subvention de 3,5 M€.

En tant que membre du Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), la participation statutaire métropolitaine sera de 0,7 M€.

Les travaux de démolition et sécurisation de nos réserves foncières nécessitent l'inscription de 0,7 M€. Dans le cadre d'acquisitions foncières, des études de sols sont menées afin d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux pour 0,5 M€.

La mission Gerland mobilisera un architecte conseil afin d'instruire les permis de construire sur son territoire pour 0,4 M€.

Les recettes attendues sont estimées à 0,6 M€, dont 0,5 M€ de contributions des communes au titre de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS).

En investissement, 7 M€ seront consacrés à la poursuite des réaménagements Cœur de Presqu'île dans les secteurs Terreaux-Chardonnet-Comédie-Serlin-République-Pradel et Tolozan à Lyon 1er et 2°, et Victor Hugo Ampère à Lyon 2°. Une participation de la Ville de Lyon est attendue à hauteur de 0,4 M€.

L'opération de requalification de l'îlot Oussekin à Givors sera en pleine phase opérationnelle avec l'engagement des acquisitions foncières et le traitement des espaces publics (5,2 M€).

Le projet Lyon Part-Dieu à Lyon 3° nécessitera de nouvelles interventions foncières pour 2,4 M€. 7,5 M€ seront versés à la SPL Lyon Part-Dieu pour les équipements publics d'infrastructures réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage à Lyon 3°.

Les travaux concernant le secteur nord quartier des Marronniers à Fontaines sur Saône démarreront en 2020 (2,4 M€).

Les opérations Carré de Soie secteurs Tase et de l'esplanade à Vaulx en Velin seront poursuivies pour 4,2 M€, comme le traitement de l'îlot Tase (PAE) (0,7 M€) pour lequel les participations de la commune et du constructeur atteindront 0,2 M€.

10,7 M€ concerneront les équipements publics des projets urbains partenariaux (PUP) en particulier le parc Marius Berliet et les sites Saint Vincent de Paul et Patay à Lyon 8° ; l'opération 75, rue de Gerland, rue

Duvivier, les sites Ginkgo et Gerland Challemeil Lacour à Lyon 7° ; l'opération La Mutualité à Décines-Charpieu ; Gimenez et Karré à Vaulx en Velin ; Gervais Buisnière, Aynard Lafontaine et Liberté Faÿs à Villeurbanne et Mollières à Fontaines Saint Martin. Les participations des constructeurs sont estimées à 10,5 M€, celles des communes à 0,6 M€.

1,5 M€ assurera le démarrage des travaux d'aménagement des espaces extérieurs du secteur Lyautey Velette à Rillieux la Pape, avec les concours financiers de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la commune (0,2 M€).

À Limonest, les travaux de l'Îlot de la Plancha mobiliseront 1,2 M€.

L'année 2020 verra la mise en œuvre des travaux de requalification des voiries à l'entrée nord de la commune de Lissieu et la création d'un carrefour d'accès à la future zone d'activités "La Braille" (0,7 M€).

Les acquisitions foncières liées à l'aménagement urbain secteur Carnot - terrain du service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) à Neuville sur Saône représenteront 0,7 M€ et celles permettant l'élargissement de la rue du Prado à Fontaines Saint Martin 0,2 M€.

Les aménagements du parking provisoire de la gare de Saint Germain au Mont d'Or et du parking de la gare d'Albigny sur Saône nécessiteront 1,5 M€.

La requalification des places Morel et Peyrat à Saint Didier au Mont d'Or (0,2 M€) contribuera à la mise en valeur du vieux bourg historique.

La 3^{ème} tranche de la requalification du boulevard Tony Garnier à Lyon 7° démarrera en 2020 avec les travaux d'accompagnement des programmes immobiliers et du siège régional de la société Framatome (0,9 M€).

La constitution des réserves foncières hors logement social et les travaux de déconstruction des fonciers acquis nécessiteront une inscription totale de 23,2 M€.

En recettes d'investissement hors périmètre PPI, 5,4 M€ correspondent à des cessions foncières à paiements échelonnés.

La politique des **espaces publics** couvre l'ensemble des activités relatives à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces. Les dépenses de fonctionnement représenteront 38,1 M€ (38,6 M€ en 2019).

Les activités de nettoyage atteindront 31,7 M€. Cette prévision intègre l'augmentation des surfaces à traiter (+ 39,1 hectares), la mise en œuvre du plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) et le renforcement d'actions liées à la dégradation de la perception de propreté.

Les dépenses liées à la viabilité hivernale de la voirie métropolitaine sont estimées à 2,4 M€ et la gestion de plus de 90 000 arbres d'alignement à 3,1 M€.

Les recettes sont évaluées à 5,7 M€, dont 4,4 M€ de refacturations au budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés des charges des prestations techniques dont les modalités ont été fixées par délibération n°2019-3884 du Conseil métropolitain du 4 novembre 2019. Les participations des communes au titre des conventions sur les dispositifs de propreté globale sont estimées à 1 M€.

En investissement, les opérations récurrentes mobiliseront 5,3 M€ pour l'extension et le renouvellement des arbres d'alignement, l'achat de poids lourds et matériels techniques affectés aux missions de nettoyage et à la viabilité hivernale et les travaux réalisés dans les cimetières métropolitains.

3,7 M€ seront consacrés à l'aménagement des Rives de Saône, en particulier les Terrasses de la Presqu'île quai Saint-Antoine à Lyon 2^e et pour le projet d'art public.

L'extension du cimetière métropolitain de Bron et le réaménagement de son parking nécessiteront 1,8 M€.

Les travaux de l'avenue des Tilleuls à Mions sont estimés à 1,5 M€.

La 1^{ère} phase de requalification du chemin de Crépieux à Caluire et Cuire débutera avec le traitement des espaces publics autour du pôle sportif de la Terre des Lièvres (1,5 M€).

Les travaux de sécurisation autour du Fort et l'aménagement du carrefour Lamothe du parc Blandan à Lyon 7° représenteront 1 M€ avec des recettes de la Ville de Lyon d'un montant identique pour les ouvrages relevant de sa compétence.

Dans le cadre de la restructuration du pôle commercial Champ du Pont sur les communes de Bron et Saint Priest (1 M€), la Métropole poursuivra les travaux d'accessibilité au site (0,6 M€) et reversera aux communes une quote-part de la participation attendue de la société Ceetrus sur les installations d'éclairage public (0,2 M€).

D'autres chantiers s'exécuteront sur le territoire métropolitain comme l'aménagement du centre bourg à Albigny sur Saône (0,3 M€), la requalification de la place de la Fontaine et de la route des Monts d'Or à Curis au Mont d'Or (0,2 M€), les travaux de la voie nouvelle André Janier à Rillieux la Pape (0,1 M€), l'étude du projet de requalification de la rue Proudhon avec l'achat des premières emprises foncières à Villeurbanne (0,3 M€).

En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 72,4 M€, dont 72,3 M€ versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Pour mémoire, ce montant visant à garantir un même niveau d'épargne nette aux deux collectivités a été fixé définitivement par arrêté interministériel du 16 novembre 2016.

En investissement, 2020 verra la pleine réalisation des chantiers lancés à Vénissieux pour le réaménagement de la place Ennemond Romand (2,4 M€) et le dévoiement de la rue Beethoven (0,6 M€) et à Irigny pour les traitements de la rue de Boutan et de la liaison piétonne entre la rue du 8 mai et la rue Baudrand (1,1 M€).

Des acquisitions foncières seront effectuées pour engager la requalification de la rue du 11 novembre 1918 à Solaize (0,8 M€).

d) - Mobilité

En fonctionnement, 196,7 M€ de dépenses (196,5 M€ en 2019) et 70,7 M€ (68,9 M€ en 2019) de recettes seront consacrés à la **mobilité des biens et des personnes**.

Les dépenses relatives aux transports urbains sont estimées à 138,1 M€ (142 M€ en 2019), dont 127,6 M€ de participation statutaire au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). La Métropole concourt par ailleurs aux travaux réalisés par le SYTRAL, via des crédits versés en section d'investissement. Ces concours seront abondés en 2020.

La contribution pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Lyon-Saint Exupéry (Rhônexpress) sera de 5,4 M€. Rappelons que la Métropole est le seul financeur public de cette concession et qu'à travers cette dotation, elle assume le financement de l'infrastructure.

Les dépenses d'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2° sont estimées à 3,1 M€.

37 M€ seront consacrés à l'aménagement et l'entretien des voies métropolitaines (32,8 M€ en 2019). Les dépenses principales concernent :

- l'entretien de proximité suivi par les subdivisions de voirie pour 15,7 M€,
- la réfection des tranchées pour 11 M€ pour tous concessionnaires confondus,
- l'entretien et la gestion des voies rapides pour 4,2 M€, telles que le boulevard urbain sud, le boulevard Laurent Bonneval, le contournement de Meyzieu ainsi que l'axe M6/M7. La requalification de cette nouvelle voirie se traduit par une augmentation du volume d'entretien.
- Le soutien aux mobilités actives pour 4,4 M€ (2,5 M€ en 2019) intégrant le lancement du Vélo'v à assistance électrique sur le territoire de la Métropole.

L'entretien des ouvrages d'arts et tunnels représentera 16,3 M€, dont 11,5 M€ pour la gestion en partenariat public-privé du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 3,1 M€ pour l'exploitation et la maintenance des tunnels.

Sur les 70,7 M€ (68,9 M€ en 2019) de produits attendus liés à la politique de mobilité, 39 M€ concernent les recettes de péage du BPNL (38 M€ en 2019) et 20,8 M€ les refacturations de travaux

d'aménagement et de voirie. 3 M€ concerneront diverses redevances pour occupation du domaine public. Les recettes associées aux Vélo'v s'élèveront à 0,8 M€.

Les redevances et produits des loyers perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public atteindront 8,5 M€. Les produits issus de l'exploitation du CELP sont estimés à 1,6 M€. Ils correspondent aux participations des affectataires (Ville de Lyon, SYTRAL), aux loyers des baux commerciaux et aux recettes des touchers de quai.

En investissement, en complément des actions récurrentes en faveur de la mobilité (71,9 M€ en dépenses et 5,3 M€ en recettes), 114 opérations individualisées trouveront une exécution budgétaire dans le courant de l'année 2020, pour 70 M€ en dépenses et 6 M€ en recettes.

Le traitement des portions d'autoroutes déclassées de l'axe M6/M7 entre Limonest-Dardilly et Pierre Bénite pour la réalisation d'un futur boulevard urbain multimodal et la requalification du quai Perrache seront financés à hauteur de 13 M€. Les recettes sont attendues à hauteur de 3,3 M€ en 2020.

Au titre du contrat de partenariat public-privé relatif à la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL, 3,4 M€ pourvoiront aux paiements de la redevance et des ouvrages remis à l'issue des travaux de rénovation.

La Métropole accompagnera les projets structurants de transports en commun avec :

- la mise en double site propre du trolleybus C3, entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonnevey sur les communes de Lyon et Villeurbanne (2,6 M€) avec une contribution de la Ville de Villeurbanne de 0,04 M€,
- les régularisations foncières et le solde de la convention de maîtrise d'ouvrage du SYTRAL pour les travaux de la ligne de tramway T6, sur les communes de Bron, Lyon et Vénissieux (1 M€),
- la restructuration du CELP à Lyon 2° (3,1 M€) qui portera notamment sur le désamiantage et la reprise de la structure des têtes de trémies et la piétonisation de la voûte ouest et la modification des voiries avec le concours de la Ville de Lyon à hauteur de 0,9 M€.

3 M€ seront consacrés à l'extension du réseau cyclable et à la réalisation d'abris sécurisés pour les vélos au sein des parkings-relais des transports en commun lyonnais.

À Villeurbanne, 2,9 M€ financeront la poursuite des aménagements du cours Émile Zola entre l'avenue de Thiers et la rue Hippolyte Kahn et le traitement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers, et de la rue de la Boube prolongée.

2,6 M€ sont destinés au réaménagement de la rue de la République sur sa section Blanqui-Pasteur à Vaulx en Velin. 0,2 M€ sera destiné aux travaux de prolongement de la rue des Onchères, située à l'est du centre-ville.

À Sainte Foy lès Lyon et Oullins, 2,5 M€ concerneront le traitement de la RD 342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant.

À Chassieu, la requalification de la rue de la République et de la place Coponat requerra également 2,5 M€, avec une participation de la Ville de 0,2 M€.

À Lyon 9°, les travaux de la rue Pierre Audry qui relie les quartiers de Saint Just (Lyon 5°) et de Gorge de Loup (Lyon 9°) nécessiteront 2,4 M€ pour réduire la vitesse de circulation, créer une liaison cyclable et réaménager les trottoirs. Une recette de la Ville de Lyon est attendue à hauteur de 0,2 M€.

2,3 M€ seront affectés à la requalification du parking rue Pierre Sépard à Givors avec l'extension de son emprise sur des terrains SNCF en cours d'acquisition, la sécurisation des entrées/sorties, la création d'un parvis et d'une liaison cyclable entre la gare et la zone d'activités.

À Caluire et Cuire, 2,2 M€ financeront les travaux de la montée des Forts, l'aménagement du carrefour entre le chemin Petit et l'avenue Général de Gaulle et la phase 1 de la requalification des espaces publics du quartier de Montessuy.

Un 1^{er} versement à l'aménageur de la zone industrielle (ZI) En Champagne à Neuville sur Saône mobilisera 1,9 M€, au titre d'une participation d'équilibre à l'opération et pour la réalisation des équipements publics.

1,7 M€ concernera la participation à verser à l'État pour la création d'un diffuseur complet sur l'autoroute A46 à Quincieux, dans le cadre du plan d'investissement autoroutier.

À Marcy l'Etoile, 1,6 M€ financera les requalifications des avenues Marcel Mérieux entre les chemins de l'Orme et des Verchères, et Jean Colomb.

1,4 M€ assurera la requalification de l'avenue Général de Gaulle et de la place Marsonnat à Charbonnières les Bains, avec une recette de la Ville attendue pour 0,2 M€.

1,2 M€ permettra la réalisation des travaux du chemin de Charvéry sur la Commune de Lissieu, du chemin de Pré Lafond jusqu'au chemin des Églantiers.

À Saint Germain au Mont d'Or, les travaux sur le tronçon ouest de la rue du 8 mai 1945, entre la rue Jean Louis Renardon et la rue de la Résistance représenteront 1,1 M€.

À Dardilly, l'aménagement des routes de Limonest et de La Tour de Salvagny est inscrit pour 1 M€.

À Saint Priest, le chantier de la requalification du chemin de Revaion se poursuivra (1 M€) avec l'aménagement du parvis du collège. Une dépense de 0,3 M€ est également prévue pour la création d'une liaison modes doux chemin de Saint Bonnet de Mure.

L'aménagement de la route de Collonges à Saint Romain au Mont d'Or se poursuivra (1 M€).

À Lyon 5°, 1 M€ permettra le réaménagement de la place Varillon avec une participation de la Ville de Lyon attendue pour 0,1 M€.

Plusieurs opérations se dérouleront à Irigny pour 0,9 M€ : le lancement de la requalification de la rue de Combemore, les études pour le traitement de la route d'Irigny, la réalisation des infrastructures du site d'Yvours.

À Lyon 8°, 0,8 M€ permettra la création d'un itinéraire cyclable sur les rues Pierre Delore et Audibert et Lavirotte, et la mise en accessibilité des trottoirs.

Les chantiers pour la sécurisation des cheminements piétons sur le chemin de l'Aigas et pour la requalification de la rue François Mermet sur la commune de Tassin la Demi Lune bénéficieront respectivement d'un financement de 0,4 M€ et 0,3 M€. Une subvention d'équipement de 0,1 M€ sera allouée pour les études relatives au projet conduit par SNCF Réseau pour les travaux urgents de la ligne ferroviaire Tassin la Demi Lune-Lozanne.

À Collonges au Mont d'Or, 0,6 M€ permettra la poursuite de la création d'une voie nouvelle dans le prolongement du chemin des Écoliers et 0,1 M€ concernera les travaux du pont Paul Bocuse.

La démolition de 2 bâtiments situés sur la rue Nationale à Jonage sera conduite pour 0,5 M€ préfigurant l'aménagement futur de voirie.

À Saint Genis Laval, 0,5 M€ sera consacré à la poursuite des travaux nécessaires à l'aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et aux études du site industriel La Mouche.

À Lyon 4°, la réalisation des aménagements du Clos Jouve, du boulevard de la Croix Rousse et de la petite place de la Croix Rousse, nécessitera une inscription de 0,5 M€.

Le coût de la requalification de la rue du Pont Chabrol à Craponne s'établira également à 0,5 M€ en 2020.

Le lancement du chantier de construction d'un parking de 27 places boulevard de l'Europe à Pierre Bénite mobilisera 0,3 M€.

D'autres investissements pour la mobilité sont prévus, notamment :

- à Décines Charpieu, l'aménagement de la voie nouvelle n° 17 (0,4 M€),
- à Saint Genis les Ollières, les travaux de la rue Georges Kayser (0,4 M€),
- à Champagne au Mont d'Or, le traitement des rues Dominique Vincent, Champfleury, Dellevaux et Lanessan (0,3 M€),
- à Lyon 6°, les études et les travaux du cours Vitton entre les rues Tête d'Or et Garibaldi (0,3 M€),

- à Solaize - projet "Vallée de la Chimie", le traitement des accès au campus (0,2 M€),
- à La Tour de Salvagny, les travaux d'aménagement de la rue de la Gare (0,2 M€),
- à Mions, l'acquisition du foncier pour le parc de stationnement de la Magnaneraie (0,2 M€),
- à Écully, la réalisation des espaces publics du site sportif et de loisirs (0,1 M€), avec un financement attendu de la commune pour les équipements communaux livrés à cette occasion (0,1M€),
- à Sathonay Village, les études et les premières acquisitions foncières du projet route de Vancia (0,1 M€),
- à Vénissieux, l'aménagement de l'ancienne route d'Heyrieux (0,1 M€).

Les dépenses récurrentes (71,9 M€) concerneront les grosses réparations de voiries et d'espaces hors chaussées, les actions de proximité territoriale et le renouvellement du patrimoine (40,2 M€), la réalisation de travaux au titre du fonds d'initiative communale (6,6 M€), les acquisitions foncières et les démolitions (0,5 M€), le gros entretien des ouvrages d'arts et des tunnels (11,9 M€), les travaux de sécurisation des voies et les installations de régulation des déplacements (4,7 M€), les aménagements de voirie pour le SYTRAL avec une inscription en dépenses et recettes respectivement de 2,1 M€ et 3,7 M€, l'entretien des voies rapides (3 M€), l'aménagement du CELP à Lyon 2° (0,5 M€), l'achats de matériels techniques et de poids lourds (2,4 M€).

e) - Environnement

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat énergie territorial (PCET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, elle s'est dotée d'un schéma directeur des énergies (SDE) adopté par délibération n° 2019-3489 au Conseil métropolitain du 13 mai 2019. En fonctionnement, les prévisions de dépenses liées à cette compétence resteraient stables à 6 M€. 5 M€ seront consacrés à l'achat et la distribution d'électricité et de gaz. 1 M€ est alloué à la gestion des réseaux de chaleur et de distribution de gaz et d'électricité. Les redevances versées par les délégataires des réseaux sont estimées à 0,7 M€.

En investissement, 0,6 M€ sera consacré aux opérations récurrentes visant chaque année à diminuer les consommations énergétiques.

Concernant la politique du **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Elle doit mobiliser les moyens pour lutter contre le risque d'inondations. En fonctionnement, plus de 20,5 M€ seront consacrés à cette politique (19,9 M€ en 2019).

La principale dépense correspond à la participation du budget principal versée au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales pour 18 M€. Cette contribution permet de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents au réseau d'assainissement unique.

Les dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations (GEMAPI) sont estimées à 1,7 M€. Elles concerneront essentiellement la participation versée aux syndicats en charge des aménagements des cours d'eau et des bassins versants pour 1,2 M€.

La participation du budget principal aux travaux d'investissement réalisés sur le réseau unitaire d'assainissement s'élèveront à 3,8 M€.

En investissement, la réhabilitation des bassins de rétention de Villardier à Meyzieu et de Montmartin à Corbas nécessiteront respectivement 0,9 M€ et 0,4 M€.

Les travaux d'amélioration et de mise en conformité du système d'assainissement de la Commune de Givors induisent une inscription de 0,7 M€ au budget principal pour la mise en réseaux séparatif des eaux pluviales. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse estimée à 0,2 M€.

La mise en conformité des bassins d'eaux pluviales de l'est et de l'ouest lyonnais requerra 0,5 M€.

Les travaux relatifs à la réhabilitation et aux grosses réparations des bassins et ouvrages de l'ex Département du Rhône sont identifiés pour 0,2 M€.

0,2 M€ sera également nécessaire pour la création d'un réseau séparatif pluvial dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'assainissement à Grigny sur le sous bassin versant des Sablons.

0,1 M€ concernera l'opération de restauration du Rhône à Miribel Jonage.

Enfin 1,8 M€ sera destiné aux investissements récurrents pour la maîtrise des eaux pluviales.

La politique publique "**cycle des déchets**" intègre les contraintes imposées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 qui conditionne la typologie du gisement des déchets (quantité, nature) et la structuration des filières concernant la prévention, le recyclage, le tri, la valorisation matière et la réduction de l'enfouissement. En fonctionnement, l'intégralité des crédits sont inscrits dans le nouveau budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés créé à compter de 2020.

En investissement, la majorité des crédits assure l'exécution des opérations récurrentes de gros entretien du patrimoine et de renouvellement des équipements programmées et engagées jusqu'en 2019 sur le budget principal, soit une proposition de dépenses de 6,9 M€. 2,4 M€ concernent l'usine d'incinération Lyon-sud, 3,1 M€ l'achat et le renouvellement de bennes à ordures ménagères, 0,9 M€ les équipements de collecte sélective et 0,5 M€ les travaux dans les déchèteries et sites de réception de déchets.

2 M€ seront nécessaires au lancement des travaux relatifs à l'extension et à la réhabilitation des déchèteries de Rillieux la Pape et de Vénissieux.

Dans le cadre de la politique liée à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques.

En fonctionnement, les dépenses s'établiront à 121 M€ (119,6 M€ en 2019). La contribution obligatoire au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) sera de 116,5 M€, en hausse de 1% par rapport au montant versé en 2019 (114,3M€) conformément à la convention pluriannuelle 2018-2020.

Les dépenses relatives à la lutte contre les inondations et à la défense incendie sont reconduites à hauteur de 0,8 M€.

L'accompagnement des propriétaires de logements privés devant effectuer des travaux de mise en conformité avec les cinq plans de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrits sur le territoire métropolitain nécessitera des dépenses à hauteur de 1,1 M€ (1,5 M€ en 2019). Ces actions bénéficieront de financements de l'État et de l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH) à hauteur de 0,9 M€.

0,8 M€ financera les interventions des plans air, bruit et climat et 0,6 M€ les actions d'animation et d'éducation autour du développement durable. 0,3 M€ est alloué à l'élaboration de la stratégie alimentaire et sa déclinaison en programme alimentaire territorial.

En investissement, 5,9 M€ seront alloués aux PPRT, dont 4,5 M€ liés aux cofinancements des mesures foncières de la Vallée de la Chimie et aux acquisitions foncières qui permettront d'engager les procédures d'expropriation ; 0,9 M€ pour la mise en protection des logements existants en zone de risques et 0,5 M€ pour les démolitions et déconstructions sur les biens acquis dans le cadre de ce dispositif. Les recettes des financeurs (notamment les industriels Total et Rhône-Gaz) sont attendues à hauteur de 1,7 M€.

Une subvention de 4 M€ soldera la participation métropolitaine au programme de modernisation des bâtiments de l'hôpital Édouard Herriot à Lyon 8°.

Dans le cadre du plan oxygène métropolitain, 1,4 M€ sera versé sous forme d'aide, aux professionnels pour l'achat de véhicules propres de transport de marchandises et aux propriétaires pour le remplacement des appareils de chauffage individuel au bois non performants. Les participations de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'élèveront à 0,9M€.

En lien avec le programme de traitement des points noirs du bruit et particulièrement sur la Commune de Givors, la Métropole a en charge le versement des subventions d'équipement dues par l'ADEME aux propriétaires ; elle finance également les frais d'études prévues dans le contrat de partenariat, soit une dépense totale de 0,7 M€.

0,5 M€ financera les travaux d'aménagement du ruisseau du Thou à Curis au Mont d'Or.

Les interventions récurrentes, assurées pour 1,6 M€, concerneront les opérations d'extension du réseau incendie et son gros entretien (1,3 M€), et la réalisation d'aménagements dans les services métropolitains pour améliorer la sûreté des biens et des personnels (0,3 M€).

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation des espaces non bâtis dans le cadre d'un développement urbain vertueux, en s'appuyant sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels.

En 2020 les dépenses de fonctionnement représenteront 7,9 M€ (8,5 M€ en 2019).

Les participations versées aux syndicats en charge de projets natures seront reconduites à hauteur de 2,9 M€, dont 2,5 M€ pour le syndicat mixte pour l'aménagement du Grand parc de Miribel Jonage.

Le budget alloué à l'entretien des parcs s'élèvera à 1,2 M€ (parcs de Parilly, Lacroix-Laval et parc technologique de Saint Priest).

La Métropole soutiendra également des actions de protection de l'environnement et de maintien de l'agriculture à hauteur d'1,6 M€.

Le dispositif obligatoire des mesures compensatoires visant à reconstituer des écosystèmes perturbés suite à des opérations d'aménagement représentera 0,4 M€ de dépenses.

Dans le cadre de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) 2016-2022, les recettes partenariales seront stables à 0,2 M€.

En investissement, 1,8 M€ seront dédiés aux interventions récurrentes pour les haltes fluviales, les équipements et travaux des parcs et jardins.

Dans le cadre de la préservation et de la promotion d'espaces naturels, la Métropole soutiendra la politique agricole et l'aménagement foncier, agricole et forestier (AFAF) pour un montant de 1,6 M€. Des travaux seront également réalisés dans le cadre des AFAF en accompagnement de la liaison autoroutière A89-A6 pour 0,2 M€, avec une participation financière de la société des autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) estimée à 0,08 M€.

L'aménagement hydraulique des berges du ruisseau des Vosges sera réalisé sur les Communes de Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône et Rochetaillée sur Saône pour un montant de 0,5 M€. La mise en œuvre de la charte partenariale 2016-2021 avec Voies navigables de France (VNF) pour la restauration de la façade fluviale représentera 0,2 M€.

f) - Ressources

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances. En fonctionnement, les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** s'élèveront à 458,7 M€ (472,7 M€ en 2019). La création du budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (BA PGDD) exige un retraitement des données pour un affichage à isopérimètre : Les refacturations entre budgets permettent, en traçant les flux financiers interbudgets et en concrétisant comptablement les éléments mis en exergue par la comptabilité analytique, d'assurer une imputation plus robuste et plus transparente des charges et produits aux différents services rendus. Cependant, les mouvements enregistrés à cette occasion, en dépenses comme en recettes, gonflent artificiellement les montants budgétés et doivent donc être retraités. Si un volume de 52,9 M€ est imputé directement dans le budget annexe, 17,8 M€ feront l'objet de refacturations, soit un montant (budget principal + BA PGDD - refacturations) de 493,8 M€ en hausse de 4,5%.

Les dépenses dédiées à la masse salariale représentent 86 % (87 % en 2019), soit 392,6 M€ (410,2 M€ en 2019). Après retraitements lié au nouveau budget annexe, l'évolution à périmètre constant est de + 2,9 %. Les principales variations concernent :

- les mesures sociales prise en 2019 pour 7,6 M€, dont 6,5 M€ pour la revalorisation des régimes indemnitaires et la création d'une prime d'intéressement collectif et 1,1 M€ pour la participation employeur à la cotisation santé,
- l'évolution du tableau des effectifs présenté par délibération séparée, proposant les créations de postes compensées par la perception de recettes nouvelles pour un montant de 1,7 M€,
- les évolutions réglementaires dans le cadre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) pour 0,9 M€.

Sur le mandat qui s'achève, la masse salariale de la Métropole aura progressé en moyenne d'un peu moins de 2 % par an ce qui illustre sa maîtrise.

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux frais de fonctionnement des groupes représentent respectivement 4,8 M€ et 0,9 M€. Ces crédits correspondent, en année pleine, à la simple reconduction des dispositifs en vigueur. La nouvelle Assemblée issue du scrutin de mars 2020 sera bien entendu appelée à délibérer de ces questions, rapidement après son installation. Les modifications qu'elle pourrait adopter sur ces sujets seront budgétairement prises en compte à l'occasion du vote de la décision modificative n°1.

Les participations aux associations du personnel atteindront 5,1 M€ (5 M€ en 2019).

Les prévisions concernant les autres dépenses de cette politique (hors dépenses de personnel) s'établiront à 55,8 M€, dont 53 M€ de charges générales (49,3 M€ en 2019). Parmi ces charges, 11 M€ se rapportent aux locations pour les services métropolitains, 2 M€ aux assurances, 3,8 M€ aux moyens informatiques. La gestion du patrimoine privé nécessitera 10,9 M€ de dépenses.

Les recettes sont estimées à 46,6 M€, dont 24,9 M€ au titre des refacturations des prestations mutualisées aux budgets annexes et 10,1 M€ de produits des baux issus du patrimoine privé.

En investissement, la Métropole prévoit de consacrer 34 M€ à la réhabilitation de son patrimoine soit 10 M€ supplémentaires par rapport à ce qui avait été envisagé au BP 2019.

24,5 M€ sont prévus sur les opérations récurrentes pour assurer : l'acquisition de matériels et logiciels informatiques et de télécommunications (11,6 M€), le gros entretien sur le patrimoine privé (1,7 M€), sur le patrimoine affecté à cette politique publique (3,9 M€), l'acquisition de véhicules (5,9 M€) et l'acquisition de matériels techniques (1,3 M€).

4,3 M€ financeront l'acquisition de nouveaux locaux pour la Maison de la Métropole pour les Solidarités (MDMS) dans le secteur Jet d'eau à Lyon 8°. 1,3 M€ permettra le lancement du chantier de réhabilitation de la Maison de la Métropole à Ecully pour une ouverture prévue à l'automne 2020.

Le programme de mise en accessibilité des établissements recevant du public sera reconduit pour 1,3 M€. Il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), notamment, dans les MDM concernées par le futur schéma de territorialisation, soit 1 M€. Le patrimoine anciennement propriété de la Communauté urbaine sera également traité avec une dépense estimée à 0,3 M€. Une contribution du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) d'un montant de 0,4 M€ sera versée par l'État pour la mise en accessibilité de collèges.

0,9 M€ est envisagé pour la réalisation de travaux de rénovation de l'Hôtel de la Métropole à Lyon 3° (système de sécurité incendie, étanchéité des toitures, centrale de traitement d'air, extension).

La réhabilitation de la maison des services publics (MSP) Vénissy à Vénissieux sera lancée pour 0,5 M€ et 0,2 M€ financera la poursuite du projet de création d'un espace d'accueil et d'accompagnement social commun entre les services MDM de la Métropole et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon.

Des crédits seront alloués pour les outils de modernisation des services de la Métropole : 0,5 M€ pour la refonte du cœur du système d'information des ressources humaines, 0,3 M€ pour l'évolution des logiciels concernés par la généralisation de la dématérialisation des mouvements comptables, à l'ensemble des directions.

En investissement, hors périmètre PPI, 0,6 M€ de dépenses et 0,2 M€ de recettes sont prévus au titre de dépôts et cautionnements liés à la gestion locative.

g) - Projets futurs à individualiser

Sur les 750 M€ d'autorisations de programme (tous budgets) à lancer en 2020 commentées dans la partie VIII du présent rapport, 676 M€ concerneraient le budget principal, dont 34 M€ de crédits de paiement en 2020. (0,8 M€ en recettes).

h) - Gestion financière

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représenteront 380,3 M€ (363,7 M€ en 2019).

Elles concerneront les reversements aux communes (247,0 M€), dont 213,0 M€ pour les attributions de compensation. La dotation de solidarité communautaire (DSC) est portée à 34,0 M€. Après une 1^{ère} augmentation de 6,8 M€ décidée en 2019, l'exercice 2020 retranscrit l'engagement du Président de la Métropole de procéder au doublement de la DSC en 3 ans, en prévoyant une 2^{ème} augmentation de 6,8 M€ en 2020. Ce nouveau pacte financier entre les communes et la Métropole visant à rééquilibrer les relations financières une fois la Métropole créée, est très important pour garantir à terme un juste niveau de ressources pour l'ensemble des acteurs publics du territoire. C'est à cette condition que le développement du territoire sera harmonieux et équilibré et garantira un portage homogène des politiques publiques. Le second volet de ce pacte est l'accompagnement en investissement des projets communaux, à l'instar de ce que faisait le Département du Rhône, comme tous les départements, dans le cadre d'une péréquation financière et "informelle".

Ce nouveau pacte financier étant intervenu postérieurement au vote du budget primitif 2019, les crédits 2020 s'inscrivent donc en augmentation de 13,6 M€ (20,4 M€ en 2019).

Il convient d'ajouter à ces reversements le mouvement, budgétairement neutre, relatif à la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (12,0 M€). Elle est perçue par la Métropole sur le territoire de la Ville de Lyon puis reversée intégralement à la Ville.

Les contributions aux fonds de péréquation nationaux (76,6 M€ contre 63 M€ en 2019) concerneront :

- le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO), dont la contribution est estimée à 38,0 M€ (34,0 M€ au BP 2019),
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (20,0 M€ contre 20,1 M€ au BP 2019),
- le fonds de solidarité en faveur des Départements (FSD) (7,6 M€ contre 5,6 M€ au BP 2019),
- le fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (FPCVAE) (3,0 M€ contre 3,2 M€ au BP 2019),
- le fonds de soutien interdépartemental (FSID) institué par la loi de finances initiale pour 2019 (8 M€).

Les charges financières sont évaluées à 28,7 M€ (40,1 M€ en 2019). Au 1^{er} janvier 2020, le taux moyen de la dette est estimé à 1,65 % contre 1,48 % au 1^{er} janvier 2019, la durée résiduelle moyenne de la dette sera de 11 ans et 6 mois.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes représenteront 11,1 M€ (4,3 M€ au BP 2019), dont 8,9 M€ pour le nouveau budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière sont évaluées à 2 374,2 M€ (2 373,6 M€ en 2019). Elles sont composées des recettes fiscales pour 1 854,8 M€, des concours financiers de l'État pour 465,1 M€ et des autres recettes de gestion 54,3 M€.

Dans la construction budgétaire, aucune hausse de taux n'est intégrée au titre de l'année 2020 concernant les impôts directs. Les principaux produits fiscaux bénéficient du dynamisme des bases et se répartissent comme suit seront :

- 273,2 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (262,7 M€ au BP 2019),
- 244,0 M€ pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) (237,0 M€ au BP 2019),
- 161,0 M€ pour la taxe d'habitation (156,0 M€ au BP 2019),

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée progressera à 311,0 M€ (283,8 M€ au BP 2019).

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) s'établira à 8,4 M€ (8,1 M€ au BP 2019).

Les recettes fiscales reversées par l'État en compensation de charges transférées sont inscrites à hauteur de 114,1 M€ pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de 65,0 M€ pour la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources sera stable à 107,6 M€.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est très prudemment proposé à 370,0 M€ (330,0 M€ au BP 2019). Cette inscription correspond peu ou prou au niveau perçu en 2019.

La Métropole sera également bénéficiaire :

- de l'attribution de compensation versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la compétence "transports scolaires", d'un montant de 128,7 M€, en compensation du transfert de 25 points de CVAE. Rappelons qu'avec ce transfert de recettes non adossé à un transfert de dépenses (contrairement aux autres départements) la Métropole a perdu une dynamique de recette très significative. Celle-ci correspond à une perte de recettes de 25,4 M€ en 2020. Symétriquement, la Région AURA les a gagnées sans assumer de dépense supplémentaire. De 2017(1^{ère} année du transfert) à 2020, la Métropole aura perdu un peu plus de 63 M€ cumulés,

- du dispositif de compensation péréqué (versement aux Départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties), stable à 16,0 M€.

Concernant la taxe d'aménagement, compte tenu des difficultés rencontrées par les services de l'État pour distinguer la part départementale, imputée en fonctionnement, et la part intercommunale, imputée en

investissement, le montant attendu en fonctionnement pour 2020 est proposé à 2,0 M€. Ce chiffre sera révisé en cours d'année, lorsqu'il sera possible d'opérer la ventilation nécessaire.

Les attributions de compensation reversées par les Communes seront de 10,8 M€

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont globalement stables, à 465,1 M€, mais leurs composantes varient :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 394,1 M€ (394,7 M€ au BP 2019),
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) sera de 55,0 M€ (58,9 M€ au BP 2019),
- les allocations compensatrices de fiscalité locale, visant à compenser des exonérations accordées au niveau national, sont estimées à 16,0 M€ contre 11,0 M€ au BP 2019, du fait de l'exonération de CFE décidée par l'État des micro-entrepreneurs réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 € à compter de 2019.

Les autres recettes de gestion financière (54,3 M€) se rapporteront notamment à des reprises de provisions pour risques devenues obsolètes (27,8 M€), à l'aide du fonds de soutien liée au refinancement de la dette toxique pour 14,1 M€, au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relatives aux dépenses éligibles d'entretien pour 6,5 M€ et aux recettes issues du forfait post-stationnement (6 M€).

En section d'investissement, 287,4 M€ sont proposés en dépenses et 409,5 M€ en recettes.

Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes, prévue pour 4,0 M€, correspond à 1/8ème du produit de taxe d'aménagement intercommunale attendu pour 2019. Ce chiffre sera révisé en cours d'année, lorsqu'il sera possible d'opérer la ventilation des deux parts de la taxe d'aménagement.

L'encours de la dette au 1er janvier 2020 atteindrait 1 485 M€. Le remboursement du capital restant dû de la dette long terme, l'indemnité de compensation dérogatoire et les contrats mutualisés représentera 121,6 M€ (121,4 M€ en 2019). Une annuité de 11,4 M€ est également proposée pour l'amortissement d'emprunts obligataires.

L'éventualité de remboursement anticipé de prêts à faible pénalité permettrait de les remplacer par de nouveaux contrats à de meilleures conditions diminuant ainsi les frais financiers à payer est envisagée à hauteur de 50 M€ (inscriptions en dépenses et recettes). Dans le cadre de la mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving), il est proposé d'inscrire 100 M€ en dépenses et 200 M€ en recettes.

85,5 M€ d'emprunts nouveaux long terme assureront l'équilibre du budget 2020.

Les autres recettes d'investissement attendues s'élèveront à 68 M€, dont le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (38 M€), le produit des amendes de police pour 12 M€ et la part intercommunale de la taxe d'aménagement pour 18 M€ (ce chiffre sera révisé en cours d'année, lorsqu'il sera possible d'opérer la ventilation nécessaire). Les produits des cessions foncières sont estimés à 6 M€

II - Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

La Métropole est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence concerne l'ensemble du cycle des déchets, à savoir, en phase amont, la prévention des déchets ménagers et assimilés puis, à l'issue de leur production, leur collecte et leur traitement. Ces missions de service public administratif sont financées par des recettes propres générées par le service, les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et, le cas échéant et pour le solde, par le versement d'une subvention du budget principal.

Conformément à la proposition n°13 de la mission d'information et d'évaluation (rapport présenté au Conseil du 28 janvier 2019), le Conseil métropolitain a entériné, par délibération n° 2019-3888 du 04 novembre 2019, la création à compter du 1er janvier 2020, d'une régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Métropole et du budget annexe correspondant, soumis à la nomenclature M57.

1° - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2020 du budget annexe gestion des déchets a été arrêté à 181,8 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

La section d'exploitation est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 156,3 M€. Avec des recettes réelles d'exploitation de 156,3 M€ et des dépenses réelles de 147,3 M€ l'autofinancement brut est estimé à 9 M€.

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 25,5 M€. Les dépenses d'investissement opérationnel représentent 21,8 M€.

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations, soit 9 M€. Les écritures d'ordre patrimoniales relatives aux régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement sont estimées 0,5 M€, en dépenses comme en recettes.

Budget primitif 2020 - budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - synthèse (en €)

Budget gestion des déchets	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	156 254 652
recettes réelles	156 254 652
recettes d'ordre	0
Fonctionnement - Total dépenses	156 254 652
dépenses réelles	147 254 652
dépenses d'ordre	9 000 000
Epargne brute	9 000 000
remboursement capital des emprunts	3 178 305
Epargne nette	5 821 695
Investissement - Total recettes	25 518 251
recettes réelles	16 018 251
dont recettes PPI	0
recettes d'ordre	9 500 000
Investissement - Total dépenses	25 518 251
dépenses réelles	25 018 251
dont dépenses PPI	21 839 945
dépenses d'ordre	500 000

Budget primitif 2020 - budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Environnement	93,1	15,3	108,4	32,6		32,6
transition énergétique	0,4	0,1	0,5			
cycle des déchets	92,4	15,2	107,7	32,6		32,6
qualité de vie - santé & environnement - risques	0,3		0,3			
Ressources	54,1	3,8	58,0	123,7	16,0	139,7
fonctionnement de l'institution	52,9	0,7	53,6	1,3		1,3
gestion financière	1,2	3,1	4,4	122,4	16,0	138,4
Projets futurs à individualiser		5,9	5,9			
projets futurs à individualiser		5,9	5,9			
Totaux	147,3	25,0	172,3	156,3	16,0	172,3

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2020 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

a) - Environnement

Concernant la **transition énergétique**, les dépenses de fonctionnement relatives aux fluides nécessitent une inscription de 0,4 M€.

En investissement, 0,1 M€ est destiné à des travaux sur les chauffages, ventilations et climatisations.

La politique publique "**cycle des déchets**" intègre les contraintes imposées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015, qui conditionne la typologie du gisement des déchets (quantité, nature) et la structuration des filières concernant la prévention, le recyclage, le tri, la valorisation matière et la réduction de l'enfouissement.

En fonctionnement, les dépenses représenteront 92,4 M€ (82,7 M€ en 2019). Elles s'inscrivent dans le cadre du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés 2019- 2024 (PLPDMA) et traduisent un renforcement sensible de cette politique publique, notamment sur le volet sensibilisation au tri.

Les dépenses de collecte s'établiront à 40,7 M€. Les principales composantes se rapportent à la collecte en porte à porte (25,6 M€), en silos (2,6 M€), ainsi que les déchets collectés sur l'espace public (3,7 M€). Ces prévisions intègrent les révisions de prix des marchés et la neutralisation de l'augmentation de la population par la réduction des déchets. 4,4 M€ concernent les refacturations de charges techniques telles que définies par délibération n° 2019-3884 du Conseil métropolitain du 4 novembre 2019 portant sur les modalités de refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes.

Les dépenses de traitement des déchets atteindront 37,9 M€, dont 18,6 M€ pour l'exploitation des déchèteries et 13,8 M€ pour les usines d'incinération. Ce budget prévoit, en année pleine, le nouveau marché d'exploitation de l'usine d'incinération Lyon nord lancé depuis juillet 2019 et l'ouverture de déchèteries éphémères sur Vénissieux et Rillieux la Pape. 0,6 M€ concerne l'expérimentation d'une déchèterie fluviale. Au vu des prix de reprise des matériaux, de la fréquentation croissante des déchèteries et des ventes prévisionnelles d'énergie issue des usines, les recettes induites sont estimées à 18,1 M€.

Le tri des déchets mobilisera 11,6 M€ pour tenir compte des coûts supplémentaires induits par la simplification du geste de tri des emballages à partir de janvier 2020. Au vu de cette extension d'offre de service, les recettes associées sont estimées à 13,5 M€, dont 8,3 M€ de soutiens de partenaires spécialisés dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques (Citeo).

En investissement, les travaux de modernisation de l'usine d'incinération Lyon nord à Rillieux la Pape mobiliseront 11,1 M€.

4,1 M€ financeront les opérations récurrentes de gros entretien du patrimoine et de renouvellement des équipements : 1,8 M€ pour l'usine d'incinération Lyon nord, 1 M€ pour l'usine d'incinération Lyon sud, 1 M€ pour les équipements de collecte sélective, 0,2 M€ pour les déchèteries et sites de réception de déchets et 0,1 M€ pour les poids lourds collecte.

Dans le cadre de la politique liée à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques**, 0,3 M€ est prévu pour l'évacuation de déchets consécutifs à des squats.

b) - Ressources

Les charges d'exploitation nécessaires au **fonctionnement de l'institution** s'élèveront à 52,9 M€. Elles se rapportent principalement aux dépenses de personnel pour 33,1 M€, avec un effectif de 650,16 postes budgétés (ETP). Au vu des modalités de refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes, les charges des fonctions mutualisées support sont estimées à 16,9 M€ en dépenses et 0,9 M€ en recettes. Les autres dépenses se rapportent aux primes d'assurances (1,2 M€) et aux charges bâtimentaires (1,4 M€).

En investissement, les dépenses s'élèveront à 0,7 M€. Elles concernent les opérations récurrentes d'acquisition de matériels et logiciels informatiques et de télécommunications, de gros entretien sur le patrimoine et d'acquisition de véhicules type fourgons.

En matière de **gestion financière**, des recettes de fonctionnement sont inscrites pour 122,4 M€. La recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le produit, à taux constants, est attendu à hauteur de 113,5 M€. Au vu de l'ensemble des charges de fonctionnement, la subvention d'équilibre versée par le budget principal est estimée à 8,9 M€. En dépenses, la constitution d'une provision dans le cadre de l'expérimentation d'une benne à ordures ménagères électrique nécessite l'inscription de 0,5 M€.

Les autres dépenses se rapportent au remboursement de l'annuité de la dette, soit 0,6 M€ pour les intérêts (en fonctionnement) et 3,2 M€ pour le capital de l'emprunt.

Compte-tenu des inscriptions opérationnelles, le besoin d'emprunts nouveaux est évalué à 16 M€. L'encours de la dette est estimé à 36,4 M€ au 1^{er} janvier 2020.

III - Le budget annexe de l'assainissement

L'objectif de ce service public à caractère industriel et commercial est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône. Sur son territoire, la Métropole gère et exploite 3 342 kilomètres de réseaux d'égouts, 75 stations de relèvement et 12 stations d'épuration.

Ce service est assuré actuellement en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

1° - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes à 188,5 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 121,2 M€ (119,9 M€ en 2019). Avec des recettes réelles 114 M€ (112,7 M€ en 2019) et des dépenses réelles de 79,7 M€ (77,4 M€ en 2019), l'autofinancement brut sera de 34,3 M€ (35,3 M€ en 2019).

Le virement à la section d'investissement peut être arrêté à la somme 2,4 M€ (3 M€ en 2019).

Pour la section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 67,4 M€ (78,8 M€ en 2019). Les dépenses d'investissement opérationnelles représentent 39,5 M€.

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations estimées à 39 M€ et l'étalement des subventions d'équipement reçues pour 7,1 M€. Les écritures d'ordre patrimoniales sont envisagées pour 1,3 M€, en dépenses comme en recettes.

Budget primitif 2020 - budget annexe de l'assainissement - synthèse (en €)

Budget annexe de l'assainissement	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	121 154 400
recettes réelles	114 054 400
recettes d'ordre	7 100 000
Fonctionnement - Total dépenses	121 154 400
dépenses réelles	79 712 000
dépenses d'ordre	41 442 400
Épargne brute	34 342 400
remboursement capital des emprunts	9 433 115
Épargne nette	24 909 285
Investissement - Total recettes	67 362 025
recettes réelles	24 619 625
dont recettes PPI	746 525
recettes d'ordre	42 742 400
Investissement - Total dépenses	67 362 025
dépenses réelles	58 962 025
dont dépenses PPI	39 528 906
dépenses d'ordre	8 400 000

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2020 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2020 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Économie, éducation, culture, sport		0,8	0,8			
développement économique et compétitivité de la Métropole		0,8	0,8			
Aménagement du territoire		1,0	0,9			
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)		0,1	0,1			
développement urbain		0,8	0,8			
coopérations territoriales		0,1	0,1			
Mobilité		1,1	1,1			
mobilité des biens et des personnes		1,1	1,1			
Environnement	37,5	31,2	68,7	113,2	4,5	117,7
transition énergétique	0,3	0,1	0,3			
cycle de l'eau	37,2	31,1	68,4	113,2	4,5	117,7

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Ressources	42,3	21,6	63,9	0,8	20,1	20,9
fonctionnement de l'institution	38,2	2,2	40,4	0,8		0,8
gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)	4,0	19,4	23,4		20,1	20,1
Projets futurs à individualiser		3,3	3,3			
projets futurs à individualiser		3,3	3,3			
Totaux	79,7	59,0	138,7	114,1	24,6	138,7

a) - Économie, éducation, culture, sport

Concernant le **Développement économique et la compétitivité de la Métropole**, des travaux sont envisagés pour 0,7 M€ de travaux pour le projet de développement et d'aménagement de la Vallée de la Chimie aux abords du campus Solvay RICL et du chemin de Saint Gobain à Saint Fons.

b) - Aménagement du territoire

Toutes les dépenses prévues émarginent en section d'investissement.

Pour la cohésion territoriale, les travaux d'assainissement de l'opération de renouvellement urbain Terrailon - Secteur Caravelle à Bron représentent 0,1 M€.

Concernant les **coopérations territoriales**, des travaux sur le réseau unitaire d'assainissement sont prévus pour le réaménagement de la place Charles de Gaulle à Écully à hauteur de 0,1 M€.

En matière de **développement urbain**, l'amélioration des réseaux est intégrée aux Projets urbains partenariaux (PUP) à hauteur de 0,6 M€ pour les secteurs Duvivier, 75 rue de Gerland et Ginkgo à Lyon 7°, sur les sites Patay et Saint Vincent de Paul à Lyon 8° et pour les secteurs Liaudet-Liberté Fays et Aynard Lafontaine à Villeurbanne.

La poursuite des travaux d'assainissement place Chardonnet à Lyon 1° dans le cadre du programme Cœur de Presqu'île à Lyon 1° et 2° mobilisera 0,1 M€.

c) - Mobilité

Concernant la **mobilité des biens et des personnes**, les projets d'investissement représenteront 1,1 M€.

À Décines Charpieu, 0,1 M€ financera le raccordement des propriétés riveraines aux réseaux d'assainissements de la voie nouvelle entre les rues Coli et Danton.

La déviation et le renforcement des réseaux situés sous la plateforme de la ligne du tramway T6 à Bron, Lyon et Vénissieux mobiliseront 0,1 M€.

À Saint Germain au Mont d'Or, la réhabilitation du réseau s'effectuera dans le cadre de la requalification de la rue du 8 mai 1945 pour 0,1 M€.

Une somme identique sera affectée à des dévoiements complémentaires dans le cadre du réaménagement de la rue Pierre Audry à Lyon 9°.

Les interventions relevant d'opérations récurrentes mobiliseront 0,7 M€. Elles concernent les travaux d'assainissement liés aux petits aménagements de voirie réalisés pour le compte du SYTRAL, concourent aux actions de proximité et aux engagements au titre du Fonds d'Initiative Communale (FIC).

d) - Environnement

Concernant la **transition énergétique**, les dépenses d'exploitation relatives aux fluides restent stables à 0,3 M€ 0,1 M€ est proposé en investissement pour diminuer les consommations d'énergie des locaux affectés aux services urbains.

Les dépenses d'exploitation de la politique publique du **cycle de l'eau** s'élèveront à 37,2 M€ (37,3 M€ en 2019). 25,9 M€ permettront l'entretien des stations d'épuration (STEP), en stabilité par rapport à 2019. L'entretien des réseaux sera porté à 4,1 M€ (3,8 M€ en 2019) en raison d'un protocole transactionnel avec la commune de Genas portant sur une cession réciproque de réseaux et le réajustement de la participation financière au SMAAVO (Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Aménagement de la Vallée de l'Ozon).

Les subventions relatives au dispositif d'aide à l'assainissement non collectif représenteront 0,5 M€ (0,1 M€ en 2019).

Les recettes d'exploitation sont estimées à 113,2 M€ (111,9 M€ en 2019). Le produit de la redevance d'assainissement, principale recette de ce budget, atteindrait 75,4 M€ (74,6 M€ en 2019).

Les produits d'activité des STEP représenteraient 10,8 M€ contre 11 M€ en 2019, en raison de la baisse des primes d'épuration de l'Agence de l'eau.

Les recettes perçues au titre de la participation pour le financement de l'assainissement collectif et les produits de vente de travaux de branchements sont attendues à hauteur de 8,6 M€ (8,3 M€ en 2019).

La Métropole possède un réseau d'assainissement unitaire à plus de 90 %, qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Afin de ne pas faire supporter à l'utilisateur les coûts inhérents aux eaux pluviales, le budget principal qui doit en financer les dépenses, prévoit de verser une participation au budget annexe de l'assainissement de l'ordre de 18 M€ (17,6 M€ au BP 2019).

Les dépenses d'investissement s'établiront à 31,1 M€. Les recettes pour cette section (4,5 M€) correspondent essentiellement à la participation du budget principal pour les travaux nécessaires à la collecte des eaux pluviales dans les réseaux unitaires (3,8 M€ hors PPI).

13,5 M€ sont destinés aux opérations de grosses maintenance et de renouvellements d'équipements, dont la réfection et l'extension des réseaux (5,9 M€), la réalisation de branchements pour le compte de tiers (3,4 M€), les STEP (3,4 M€).

5,8 M€ sont prévus pour la rénovation des STEP de Fontaines sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Meyzieu et Saint Fons (avec une recette de 0,1 M€ de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Cors pour 2020) et le lancement du projet de reconstruction complète de la STEP de Lissieu Bourg sur la Commune de Marcilly d'Azergues.

Les travaux relatifs à la valorisation du biogaz de la STEP de la Feyssine à Villeurbanne se poursuivent en 2020 pour 0,1 M€, avec une participation de L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse de 0,3 M€ sur le même exercice.

11,4 M€ seront dédiés à des travaux d'envergure de restructuration des réseaux parmi lesquels ceux relatifs à la poursuite du projet de restructuration du collecteur de l'Yzeron dans les communes de Francheville, La Mulatière, Oullins et Sainte Foy lès Lyon qui nécessiteront 2,5 M€ en 2020. 1,3 M€ financera la réhabilitation des collecteurs de la Commune de Villeurbanne. La construction d'un réseau séparatif et la création de bassins de rétention et d'infiltration dans la zone industrielle de Saint Priest font l'objet d'une inscription d'1,1 M€. À Lyon 9°, la réalisation du bassin de dessablement sur le secteur des Églantines mobilisera 1,1 M€. 0,6 M€ financera la réalisation d'une nouvelle canalisation sous la montée du Village et la montée des Vosières à Sathonay Village. 0,3 M€ contribuera à la création de réseaux séparatifs et d'une station de refoulement pour le raccordement de l'ensemble des habitants des quartiers des Meurières et des Etachères à Mions. 0,2 M€ financera les travaux de lutte contre les débordements du réseau à Charly et Vernaison, 0,1 M€ la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le sous bassin versant des Sablons à Grigny et 0,1 M€ la poursuite de la création d'un réseau d'eaux usées avenue du Casino à la Tour de Salvagny.

La Métropole prélève la ressource en eau souterraine dans les champs captant des Communes de Bron, Corbas, Décines-Charpieu, Fleurieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Priest et Vaulx en Velin. Le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement de ces sites est estimé à 1,5 M€ en 2020.

Enfin, 0,3 M€ sera nécessaire pour poursuivre les études et interventions relatives "aux points noirs du zonage assainissement" des Communes de Saint Cyr au Mont d'Or, Oullins, Limonest, Irigny, Tassin La Demi Lune, Villeurbanne et Lyon 9.

e) - Ressources

Les charges d'exploitation nécessaires au **fonctionnement de l'institution** s'élèveront à 38,2 M€ (34,6 M€ en 2019), dont 32,6 M€ de charges de personnel pour un effectif de 543,85 postes budgétés. L'évolution de ce poste de dépenses est liée à la refonte des modalités de refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes approuvée par délibération n° 2019-3884 du Conseil métropolitain du 4 novembre 2019. Les charges des fonctions mutualisées support sont estimées à 6 M€.

Les autres dépenses restent stables par rapport à 2019 et se rapportent à la location de l'immeuble Le Triangle, qui abrite la direction de l'eau pour 1,4 M€ et les primes d'assurances pour 0,7 M€.

Les dépenses d'investissement récurrentes concourent à l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques (0,6 M€), de matériels techniques et de véhicules légers (0,8 M€) et à l'aménagement des services urbains (0,2 M€).

Le projet Camele'Eau de refonte de l'application Vigilance, destinée à la surveillance du système d'assainissement, requerra 0,5 M€ en prestations informatiques.

En matière de **gestion financière**, les dépenses d'exploitation liées à la gestion de la dette s'élèveront à 3,9 M€ contre 5 M€ en 2019.

Le remboursement du capital des emprunts à long terme atteindra 8,9 M€ 0,1 M€ financera l'amortissement de prêts consentis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et 0,4 M€ les provisions pour le remboursement in fine d'un emprunt obligataire.

10 M€ sont proposés en dépenses et recettes pour permettre éventuellement le remboursement anticipé de prêts et leur remplacement par des contrats aux conditions plus favorables.

Compte tenu des inscriptions opérationnelles, le besoin de nouveaux prêts est évalué à 20,1 M€. L'encours de la dette est estimé à 104,1 M€ au 1er janvier 2020.

f) - Projets futurs à individualiser

Des crédits de paiements sont prévus à hauteur de 3,3 M€ en dépenses.

IV - Le budget annexe des eaux

1° - L'équilibre général

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M49. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le Comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2020 du budget annexe des eaux a été arrêté à 56,1 M€, en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus (59,7 M€ en 2019).

La section d'exploitation est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 27,2 M€ (26 M€ en 2019). Avec des recettes réelles d'exploitation de 25,5 M€ (24,3 M€ en 2019) et des dépenses réelles de 11,9 M€ (11,6 M€ en 2019), l'autofinancement brut sera de 13,6 M€ (12,7 M€ en 2019).

Le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 1,7 M€ (1,1 M€ en 2019).

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 28,9 M€ (33,7 M€ en 2019). Les investissements opérationnels représentent 23,3 M€ en dépenses.

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations, soit 13,6 M€, et l'étalement des subventions d'équipement reçues pour 1,7 M€. Les écritures d'ordre patrimoniales sont envisagées pour 1,1 M€, en dépenses comme en recettes.

Budget primitif 2020 - budget annexe des eaux - synthèse (en €)

Budget annexe des eaux	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	27 214 641
recettes réelles	25 494 641
recettes d'ordre	1 720 000
Fonctionnement - Total dépenses	27 214 641
dépenses réelles	11 897 441
dépenses d'ordre	15 317 200
Epargne brute	13 597 200
remboursement capital des emprunts	2 813 820
Epargne nette	10 783 380
Investissement - Total recettes	28 893 580
recettes réelles	12 526 380
dont recettes PPI	242 880
recettes d'ordre	16 367 200
Investissement - Total dépenses	28 893 580
dépenses réelles	26 123 580
dont dépenses PPI	23 309 694
dépenses d'ordre	2 770 000

Budget primitif 2020 - budget annexe des eaux - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Economie, éducation, culture, sport		0,5	0,5			
développement économique et compétitivité de la Métropole		0,5	0,5			
Aménagement du territoire		1,2	1,2		0,2	0,2
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)		0,1	0,1			
développement urbain		0,7	0,7			
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,3	0,3		0,2	0,2
coopérations territoriales		0,1	0,1			
Mobilité	0,7	0,7	1,4	0,8		0,8
mobilité des biens et des personnes	0,7	0,7	1,4	0,8		0,8
Environnement	5,9	18,9	24,8	24,0		24,0
cycle de l'eau	5,9	18,9	24,8	24,0		24,0
Ressources	5,3	2,9	8,2	0,6	12,3	12,9
fonctionnement de l'institution	4,3	0,1	4,4	0,6		0,6
gestion financière	1,0	2,8	3,8		12,3	12,3
Projets futurs à individualiser		1,9	1,9			
projets futurs à individualiser		1,9	1,9			
Totaux	11,9	26,1	38,0	25,5	12,5	38,0

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2020 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

a) - *Economie, éducation, culture, sport*

Concernant le **développement économique et la compétitivité de la Métropole** les dépenses relèvent de la section d'investissement. Elles s'élèvent à 0,5 M€ en lien avec les aménagements de réseaux réalisés à Lyon 7 sur la frange ouest du Biodistrict Gerland et à Saint Fons aux abords du campus Solvay RICL et du chemin de Saint Gobain.

b) - *Aménagement du territoire*

Concernant les **espaces publics**, 0,3 M€ correspond aux travaux de dévoiement de réseaux d'eau potable liés à la restructuration du pôle commercial Champ du Pont à Saint Priest. Une participation de 0,2 M€ de la société Ceetrus est prévue pour les équipements réalisés à sa demande.

En matière de **cohésion territoriale (dont politique de la ville)** deux interventions sur les réseaux d'eau potable sont programmées à Villeurbanne Ilot de la Poudrette et à Bron Terraillon pour un montant total de 0,1 M€.

S'agissant des **coopérations territoriales**, la Métropole prévoit le réaménagement des réseaux de la place Charles de Gaulle à Écully pour 0,1 M€.

Les dépenses relatives au **développement urbain** financent à hauteur de 0,7 M€ les travaux sur les réseaux d'eau potable de l'îlot Oussekin à Givors, en lien avec les PUP Duvivier et 75, rue de Gerland et sur l'îlot Fontenay à Lyon 7°.

c) - *Mobilité*

En section d'exploitation, les réfections de tranchées ouvertes réalisées par la Métropole et refacturées aux opérateurs publics sont estimées à 0,7 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes

En investissement, sur les Communes de Sainte Foy lès Lyon et Oullins, les interventions nécessaires au renouvellement du réseau existant dans le cadre de la requalification de la RD342 et du carrefour avec la RD50 dans le secteur de Beaunant, sont estimées à 0,3 M€.

La réalisation de la ligne de tramway T6 sur les Communes de Bron, Lyon, et Vénissieux nécessite de renforcer les réseaux d'eau potable situés sous la future plateforme du tramway (0,2 M€).

0,1 M€ permettra la poursuite du remplacement d'une canalisation sur 600 mètres linéaires et le renouvellement des branchements existants de la rue Pierre Audry à Lyon 9.

À Décines Charpieu, 0,1 M€ contribuera à boucler le réseau d'eau potable et installer un nouveau poteau d'incendie, pour la voie nouvelle entre les rues Coli et Danton.

d) - *Environnement*

La politique du **cycle de l'eau** comprend naturellement la majorité des crédits du budget annexe des eaux, notamment en recettes d'exploitation avec une prévision de 24 M€ en augmentation de 4 % (23,1 M€ en 2019). Au vu du contrat actuel, le prix du mètre cube d'eau potable (hors abonnement) payé par l'utilisateur sera de 1,0434 € HT au 1er janvier 2020 contre 1,0305 € HT en 2019. Le produit des ventes d'eau attendu est de 23 M€.

Les subventions reçues de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse au titre du fonds eau s'élèveront à 0,5 M€.

Les dépenses d'exploitation sont proposées à 5,9 M€ (5,5 M€ au BP 2019), dont 4,4 M€ de charges générales (4,1 M€ en 2019). Cette hausse est liée à la gestion des atterrissements (bancs de sable et graviers) dans le Rhône et à l'entretien du champ captant de Crémieux-Charmy.

Les autres dépenses se rapportent aux subventions versées dans le cadre des actions de coopération décentralisée et du plan d'éducation au développement durable (1,1 M€).

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 18,9 M€ : 6,2 M€ sont destinés à la préservation de la ressource en eau potable, dans le cadre d'interventions récurrentes et 12,7 M€ permettront l'extension et le renouvellement des 11 sites de captage, 64 réservoirs et 4 055 kilomètres de conduites d'eau potable notamment à Rillieux la Pape pour la station de pompage de la Velette et le réservoir de Vancia et à Bron sur les sites de Croix-Luizet et Parilly.

La poursuite de la démarche de sécurisation et renouvellement du patrimoine réseau eau potable sur l'agglomération permet d'envisager quatre nouvelles opérations à Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Vaulx en Velin et Villeurbanne pour un budget total de 2 M€ en 2020.

0,7 M€ financera la sécurisation de la station relais des Ormes-Bussière à Saint Cyr au Mont d'Or.

L'optimisation du réseau et des ouvrages liés au captage d'eau potable de Tourneyrand à Fleurieu sur Saône requerra 0,5 M€, la réhabilitation du Quai Perrache à Lyon 2° 0,8 M€ et la poursuite des travaux sur les réservoirs d'eau potable de Caluire et Cuire et Rillieux la Pape 0,8 M€.

e) - Ressources

Les prévisions de dépenses concernant le **fonctionnement de l'institution** atteignent 4,3 M€ (3,6 M€ en 2019). Les dépenses de personnel s'élèvent à 3,1 M€ (2,7 M€ en 2019), avec un effectif de 37,44 postes budgétés (ETP), auxquels il convient d'ajouter les 7 agents détachés auprès de Véolia. L'évolution de ce poste de dépenses est liée à la refonte des modalités de refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes approuvée par délibération n° 2019-3884 du Conseil Métropolitain du 4 novembre 2019.

Les autres prévisions de dépenses d'exploitation (hors dépenses de personnel) atteignent 1,3 M€ (0,9 M€ en 2019). Elles se rapportent principalement à la gestion du patrimoine privé, notamment les taxes foncières (0,5 M€) et la quote-part du loyer annuel des locaux occupés par la direction de l'eau (0,4 M€).

En recettes, il est proposé d'inscrire 0,6 M€, dont 0,5 M€ pour les remboursements des taxes foncières par les fermiers.

En matière de **gestion financière**, les dépenses d'exploitation liées à la gestion de la dette s'élèveront à 1 M€ contre 1,8 M€ en 2019. En investissement, le remboursement du capital des emprunts à long terme atteindra 2,2 M€. 0,1 M€ est proposé pour l'amortissement de prêts consentis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et 0,6 M€ pour les provisions destinées au remboursement in fine d'un emprunt obligataire.

Compte tenu des inscriptions opérationnelles, le besoin de nouveaux prêts est évalué à 12,3 M€.

L'encours de la dette est estimé à 27 M€ au 1^{er} janvier 2020.

f) - Projets futurs à individualiser

Des crédits de paiements sont prévus à hauteur de 1,9 M€ en dépenses.

V - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

1° - L'équilibre général

Le budget primitif 2020 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté, en dépenses et en recettes toutes sections confondues, à la somme de 42,7 M€ (33,6 M€ en 2019).

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment

de la vente des terrains aménagés. En 2020, ces ventes sont estimées à 7,1 M€. Au vu de ces prévisions de recettes, la subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre, sans créer d'autofinancement, s'élèvera à 0,1 M€.

Budget primitif 2020 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse (en €)

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	28 495 670
recettes réelles	14 247 835
recettes d'ordre	14 247 835
Fonctionnement - Total dépenses	28 495 670
dépenses réelles	14 247 835
dépenses d'ordre	14 247 835
Épargne brute	0
remboursement capital des emprunts	
Épargne nette	0
Investissement - Total recettes	14 247 835
recettes réelles	0
dont recettes PPI	0
recettes d'ordre	14 247 835
Investissement - Total dépenses	14 247 835
dépenses réelles	0
dont dépenses PPI	0
dépenses d'ordre	14 247 835

2° - Les politiques publiques

Pour ce budget, la répartition du budget primitif entre politiques publiques s'établit comme suit :

Budget primitif 2020 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire	10,9		10,9	13,4		13,4
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	2,9		2,9	2,8		2,8
développement urbain	8,0		8,0	10,5		10,5
Ressources				0,1		0,1
gestion financière				0,1		0,1
Projets futurs à individualiser	3,3		3,3	0,8		0,8
projets futurs à individualiser	3,3		3,3	0,8		0,8
Totaux	14,2		14,2	14,2		14,2

a) - Aménagement du territoire

En matière de **cohésion territoriale**, au vu des opérations en phase d'achèvement, les dépenses sont reconduites à hauteur de 2,9 M€, dont 0,8 M€ pour la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de l'hôtel de ville à

Vaulx en Velin, 0,4 M€ pour la ZAC Mermoz nord à Lyon 8° et 0,3 M€ pour le grand projet de ville (GVP) de la Grappinière à Vaulx en Velin.

Des études sont prévues pour trois nouveaux chantiers :

- la ZAC Mermoz-sud à Lyon 8° pour 0,9 M€,
- le programme national de rénovation urbain (PNRU 2) de Bron Parilly pour 0,3 M€,
- le nouveau PNRU du quartier Les Alagniers à Rillieux la pape NPNRU pour 0,1 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 2,8 M€ (2,2 M€ en 2019), dont 1,8 M€ de participations des partenaires et 1 M€ de cessions de terrains aménagés.

Concernant le **développement urbain**, les dépenses sont estimées à 8 M€ (7,4 M€ en 2019). La ZAC Villeurbanne la Soie nécessitera un budget de 3,7 M€, dont 2,3 M€ pour des travaux de voirie. 2,2 M€ sont alloués à l'aménagement du secteur Grandclément à Villeurbanne.

La poursuite des travaux de l'esplanade de la Poste à Dardilly nécessitera 1,2 M€ et l'acquisition de foncier pour la ZAC Carnot Parmentier à Saint Fons 0,7 M€.

Les recettes sont évaluées à 10,5 M€ (6,8 M€ en 2019), dont 6,1 M€ de produits de cessions foncières et 3,9 M€ de participations des partenaires.

b) - Ressources

Concernant la **gestion financière**, la subvention d'équilibre versée par le budget principal est proposée à 0,1 M€.

c) - Projets futurs à individualiser

Les **projets futurs à individualiser** mobiliseront 3,3 M€ de crédits de paiement en dépenses et 0,8 M€ en recettes.

VI - Le budget annexe du réseau de chaleur

Ce budget annexe retrace des dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial, ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le Trésorier principal, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

1° - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2020 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à 27,5 M€, en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus (4,2 M€ en 2019).

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 17,8 M€ (2,4 M€ en 2019).

Avec des recettes réelles d'exploitation de 17,5 M€ et des dépenses réelles de 12 M€, l'autofinancement brut s'élèverait à 5,5 M€.

Le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 3,9 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 9,7 M€ (1,8 M€ en 2019).

Les inscriptions pour ordre intersections, autres que le virement à la section d'investissement, sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations, estimées à 1,9 M€, et par l'étalement des subventions d'équipement reçues pour 0,3 M€. L'inscription d'ordre patrimoniale de 0,1 M€ concernera des régularisations d'avances consenties sur les marchés en investissement.

Budget primitif 2020 - budget annexe réseau de chaleur - synthèse (en €)

Budget annexe réseau de chaleur	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	17 816 000
recettes réelles	17 566 000
recettes d'ordre	250 000
Fonctionnement - Total dépenses	17 816 000
dépenses réelles	12 047 300
dépenses d'ordre	5 768 700
Epargne brute	5 518 700
remboursement capital des emprunts	5 861 178
Epargne nette	- 342 478
Investissement - Total recettes	9 721 178
recettes réelles	3 852 478
dont recettes PPI	
recettes d'ordre	5 868 700
Investissement - Total dépenses	9 721 178
dépenses réelles	9 371 178
dont dépenses PPI	510 000
dépenses d'ordre	350 000

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2020 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2020 - budget annexe réseau de chaleur - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Mobilité	1,0		1,0	1,0		1,0
mobilité des biens et des personnes	1,0		1,0	1,0		1,0
Environnement	10,4		10,4	16,6		16,6
transition énergétique	10,4		10,4	16,6		16,6
Ressources	0,7	8,9	9,5		3,9	3,9
fonctionnement de l'institution	0,4		0,4			
gestion financière	0,3	8,9	9,1		3,9	3,9
Projets futurs à individualiser		0,5	0,5			
Projets futurs à individualiser		0,5	0,5			
Totaux	12,0	9,4	21,4	17,6	3,9	21,4

a) - Mobilité

En matière de mobilité, les réfections de tranchées réalisées par la Métropole et refacturées aux opérateurs publics nécessitent l'inscription d'1 M€ en dépenses et en recettes.

b) - Environnement

S'agissant de la politique de transition énergétique, les dépenses d'exploitation sont estimées à 10,4 M€ : 10 M€ financeront le versement d'une indemnité au délégataire sortant exploitant le réseau de chauffage urbain du plateau nord à Rillieux. Le droit d'entrée perçu du nouveau délégataire est fixé à 14,6 M€.

Les redevances contractuelles payées par les délégataires exploitant les réseaux s'élèveront à 1,7 M€.

c) - Ressources

Les charges d'exploitation liées à la politique fonctionnement de l'institution sont estimées à 0,4 M€, dont 0,3 M€ pour le paiement des taxes foncières.

Concernant la **gestion financière**, les prévisions de dépenses se rapportent aux annuités du stock de dette et à la reprise des emprunts du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) au titre du réseau Sathonay Camp. Le remboursement du capital des emprunts à long terme atteindra 8,7 M€, dont 0,6 M€ pour la quote-part métropolitaine des emprunts souscrits par la Ville de Lyon pour les équipements transférés à la collectivité. Le budget 2020 prévoit également le remboursement anticipé de prêts à hauteur de 3 M€ de capital restant dû, soit une inscription à l'équilibre en dépenses et recettes. 0,3 M€ est prévu en section d'exploitation pour les intérêts de la dette.

Compte tenu des inscriptions opérationnelles, le besoin d'emprunts nouveaux est évalué à 0,9 M€. L'encours de la dette est estimé à 7,8 M€ au 1er janvier 2020.

d) - Projets futurs à individualiser

Les projets futurs à individualiser au cours de l'exercice mobiliseront 0,5 M€.

VII - Le budget annexe du restaurant administratif**1° - L'équilibre général**

Le budget primitif 2020 du budget annexe du restaurant administratif a été arrêté, en dépenses et en recettes à 3,7 M€ (3,4 M€ en 2019).

Les propositions sont équilibrées en fonctionnement à 3,2 M€ et en investissement à 0,5 M€.

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à 2,6 M€ (2,3 M€ en 2019).

Le tableau ci-dessous présente la synthèse générale du budget annexe du restaurant administratif pour 2020.

Budget primitif 2020 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse (en €)

Budget annexe du restaurant administratif	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	3 211 440
recettes réelles	3 080 440
recettes d'ordre	131 000
Fonctionnement - Total dépenses	3 211 440
dépenses réelles	3 051 440
dépenses d'ordre	160 000
Epargne brute	29 000
remboursement capital des emprunts	
Epargne nette	29 000
Investissement - Total recettes	518 000
recettes réelles	358 000

Budget annexe du restaurant administratif	Crédits de paiement
dont recettes PPI	
recettes d'ordre	160 000
Investissement - Total dépenses	518 000
dépenses réelles	387 000
dont dépenses PPI	387 000
dépenses d'ordre	131 000

2° - Les politiques publiques

Pour ce budget, la répartition du budget primitif entre politiques publiques s'établit comme suit :

Budget primitif 2020 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse par politique publique-toutes sections- mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Ressources	3,1	0,4	3,4	3,1	0,4	3,4
fonctionnement de l'institution	3,1	0,4	3,4	0,9		0,9
gestion financière				2,2	0,4	2,6
Totaux	3,1	0,4	3,4	3,1	0,4	3,4

En dépenses réelles de fonctionnement, le poste le plus important reste la rémunération du personnel, stable à hauteur de 1,89 M€ (1,86 M€ en 2019) pour un effectif permanent de 43,2 équivalents temps plein.

Le nombre de repas servis entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2019 a été légèrement inférieur à 2018 (161 584 repas contre 172 000 pour la même période en 2018) en raison de la fermeture liée aux travaux réalisés en juillet 2019.

Les dépenses concernant les produits alimentaires sont prévues à 0,79 M€ contre 0,75 M€ en 2019. Les frais de logistique (fournitures pour l'entretien, nettoyage, combustibles, primes d'assurances, etc.) inhérents à l'activité du restaurant sont reconduits à hauteur de 0,37 M€.

Le produit de la vente des repas restera stable à 0,88 M€ avec un coût moyen des repas à 3,76 €.

En investissement, 0,4 M€ permettra de réaliser des travaux d'amélioration et d'assurer le renouvellement de matériels.

Les prévisions inscrites en gestion financière se rapportent aux subventions d'équilibre versées du budget principal (2,2 M€ en fonctionnement et 0,4 M€ en investissement).

VIII- Les autorisations de programme nouvelles ouvertes en 2020

La révision des autorisations de programme vise à permettre le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour garantir sa capacité financière, la collectivité maintient un équilibre entre les crédits de paiement à consommer dans l'année compte tenu des opérations en cours (700 M€) et le montant des autorisations de programme nouvelles ouvertes dans le même exercice (750 M€) tous budgets confondus.

Elle veille également au respect d'une juste répartition entre les financements alloués aux opérations récurrentes, qui permettent de valoriser ou entretenir le patrimoine métropolitain, et ceux concourant à la réalisation des projets nécessaires au développement de la Métropole lyonnaise.

Les autorisations de programme nouvelles à ouvrir en 2020 se répartiraient de la façon suivante :

- 477 M€ pour les projets, dont 437 M€ au budget principal,
- 273 M€ pour les opérations récurrentes, dont 239 M€ au budget principal.

Autorisations de programme nouvelles	Budget primitif 2020 (en €)	
	Dépenses	Recettes
budget principal	675 766 954	37 684 947
budget annexe de l'assainissement	32 977 974	55 985
budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	22 706 238	
budget annexe des eaux	13 161 834	89 681
budget annexe réseau de chaleur	5 000 000	
budget annexe du restaurant administratif	387 000	
Total	750 000 000	37 830 613

IX - Les individualisations d'autorisations de programme prévues en 2020

Dans le domaine du **développement économique**, une enveloppe de 2,5 M€ serait attribuée au pôle d'excellence européen pour la création d'une plateforme nationale à vocation européenne dédiée à la sécurité globale, afin de développer les coopérations et les collaborations entre l'ensemble des acteurs de la filière sécurité.

En matière de **ville intelligente et numérique**, l'opération récurrente 2020 réservée aux usages numériques et données géomatiques représenterait 2,7 M€ en dépenses et 0,7 M€ en recettes.

En ce qui concerne **l'enseignement supérieur et la recherche**, et dans le cadre du contrat de plan État Région (CPER), la Métropole participerait au projet fabrique de l'innovation campus Lyontech la Doua à Villeurbanne (7 M€) et au projet campus numérique à Charbonnières les Bains (6,8 M€). Des travaux de rénovation et de mise en sécurité des bâtiments du site du Clos Jouve à Lyon 4°, siège de l'école universitaire d'enseignement supérieur du professorat et de l'éducation (ESPE), mobiliseraient 1,5 M€.

En matière de **rayonnement et attractivité** de la Métropole, une subvention d'équipement pourrait être allouée à l'institut Paul Bocuse pour un montant de 2 M€. 0,3 M€ financerait des travaux de mise en accessibilité à l'Office du Tourisme.

Dans le domaine de **l'éducation**, 18,3 M€ seraient consacrés aux opérations récurrentes 2020 pour les travaux d'entretien, d'équipement et de renouvellement du matériel dans les collèges. Parallèlement, avec un effectif de collégiens en constante progression, 5,2 M€ seraient attribués pour la restructuration du collège Léonard de Vinci à Chassieu, 4 M€ pour l'extension du collège Mermoz à Lyon 8°, 2,4 M€ pour le collège Bellecombe à Lyon 6°, ainsi que 2 M€ pour le collège Martin Luther King à Mions. Une recette de 1,5 M€ est attendue de la ville de Lyon pour les aménagements de vidéo surveillance, l'éclairage public et les espaces verts liés à la construction du collège Pré Gaudry à Lyon 7°.

En matière **culturelle**, les opérations récurrentes 2020 représenteraient 1,6 M€. Elles concerneraient l'acquisition d'instruments, de matériels scéniques et techniques, la numérisation des archives, l'amélioration des sites culturels ainsi que l'acquisition de matériel et mobiliers pour le musée Lugdunum, l'acquisition et la restauration de collections archéologiques. Les études et travaux sur la statuaire dans l'espace public mobiliseraient 0,6 M€ avec une première intervention prévue sur la statue équestre de Louis XIV place Bellecour à Lyon.

0,5 M€ serait consacré à des appels à projet dans le domaine du **sport** pour le développement des activités physique et la préservation de la santé.

En ce qui concerne **l'habitat et le logement**, les réserves foncières constituées pour le logement social, relevant des opérations récurrentes 2020, représenteraient 40 M€. Les aides à la pierre 2020 atteindraient 35 M€ en dépenses (10 M€ en recettes) pour le logement social et 2,3 M€ pour le logement privé.

Le soutien de la Métropole à la politique de **l'enfance et de la famille** se déploierait autour de nouvelles modalités avec l'ouverture d'une autorisation de programme de 11M€ en faveur des établissements d'aide à l'enfance. Il s'agit de soutenir les projets de travaux et investissements de sorte à faciliter les mises aux normes, améliorer l'accueil et agir sur les prix de journée. Les opérations récurrentes 2020 au titre de la protection maternelle et infantile et de l'amélioration du patrimoine de l'IDEF atteindraient 0,7 M€.

En matière de **cohésion territoriale**, les acquisitions pour compte de tiers, intégrées aux opérations récurrentes 2020, représenteraient 10 M€ en dépenses comme en recettes. Cette autorisation de programme est utilisée dans le cadre des préemptions et des opportunités amiables. La Métropole est amenée, en fonction des déclarations d'intention d'aliéner qu'elle reçoit, à exercer son droit de préemption urbain pour le compte de bailleurs sociaux, d'organismes publics ou de collectivités locales. La Métropole préempte et cède dans un délai rapproché le bien à la commune ou aux organismes de logement social. C'est la raison pour laquelle il y a, au final, un équilibre entre les dépenses et les recettes.

L'opération de renouvellement urbain (ORU) du grand projet de ville du secteur centre de Rillieux la Pape bénéficierait de 10,4 M€. Le projet du quartier Le Roule à La Mulatière serait doté de 7,7 M€ et la ZAC du Triangle à Saint Priest de 6,5 M€. L'accompagnement du projet Grande salle à Villeurbanne mobiliserait 2 M€ en dépenses et 1 M€ en recettes.

Concernant le **développement urbain**, des autorisations de programme pourraient être affectées pour un montant total de 107,2 M€ en dépenses et 5,2 M€ en recettes, notamment pour le projet urbain de la Saulaie à Oullins (30 M€), la participation au coût des équipements publics de la ZAC Part-Dieu (22 M€), la 2ème phase de la ZAC Confluence à Lyon 2° (17 M€) et le projet urbain de Saint-Jean secteur sud à Villeurbanne (15 M€). Citons également le projet Pré Gaudry à Lyon 7° pour 7,7 M€, le projet urbain partenarial (PUP) Saint Vincent de Paul à Lyon 8° pour 3,6 M€ et celui du secteur Genêts Kimmerling à Bron pour 2,4 M€ en dépenses et 3,3 M€ en recettes.

Les opérations récurrentes 2020 concernant le développement urbain représenteraient 42,4 M€ en dépenses. Elles recouvrent principalement les réserves foncières 2020 hors logement social (40 M€). Ces réserves permettent à la Métropole d'intervenir de manière réactive face à des opportunités d'acquisition dans les secteurs stratégiques.

S'agissant de la **conception, de l'entretien et de la gestion des espaces publics**, les opérations récurrentes 2020 représenteraient un total de 5,8 M€ en dépenses afin de contribuer au renouvellement des arbres d'alignement (2 M€) et à l'achat de poids lourds et d'équipements dédiés à la viabilité hivernale (2,9 M€). Les autorisations de programme nouvelles concerneraient la poursuite de l'aménagement de la rue du 8 mai 1945 et de la rue de la Feysine dans le cadre du projet des Buers, à Villeurbanne pour 11,5 M€ en dépenses et 1 M€ en recettes. La réparation de la structure du pont de Vernaison (6 M€), les travaux sur le pont Joliot Curie à Vénissieux (1 M€), la poursuite du cheminement continu sur les rives de Saône (1,2 M€) sont également prévus. La requalification du secteur Mazagran à Lyon 7° nécessiterait une autorisation de programme complémentaire de 1,4 M€.

Pour faciliter les déplacements des habitants dans l'agglomération, les opérations récurrentes 2020 seraient dotées de 87,3 M€ en dépenses (4 M€ en recettes). Parmi les principales opérations de gros entretiens on peut citer les travaux sur les tunnels et ouvrages d'art (10,9 M€), les actions de voirie de proximité (14,8 M€), les fonds d'initiatives communales (7,4 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes), les aménagements de voirie pour le SYTRAL (6,9 M€), les grosses réparations de chaussées et espaces publics (24,6 M€), les voies rapides (5 M€).

Des autorisations de programme pourraient être affectées à de nouveaux projets favorisant la **mobilité** pour un montant global de 121,1 M€ en dépenses et 4 M€ en recettes. La réalisation de voies de desserte dans le cadre du prolongement du métro dans le secteur du Vallon des Hôpitaux à Saint Genis Laval, 27,6 M€ en dépense et 4 M€ en recettes, le réaménagement de la rue Rollet à Villeurbanne, 9,5 M€, la mise en sécurité du tunnel des Tchécoslovaques à Lyon 7°, 4 M€, l'aménagement de la rue François Mermet à Tassin la Demi Lune, 3 M€, l'extension du parking relais de Dardilly, 1,6 M€, l'aménagement de la plateforme de fret à Saint Priest, 2 M€, la voie romaine à Craponne, 1,4 M€, la réhabilitation du pont de l'A47 et de la RD 386 à Givors, 1 M€, du pont de l'île Barbe à Caluire et Cuire, 0,6 M€ et du pont Bow string de Neuville, 0,7 M€.

En matière d'**environnement**, les opérations récurrentes 2020 consacrées aux travaux de gros entretiens sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et les stations d'épuration, représenteraient 20,5 M€.

Des autorisations de programme nouvelles liées à la gestion des eaux pluviales, de l'assainissement ou de l'eau potable pourraient être affectées pour un montant total de 12,2 M€. On citera notamment les travaux de réhabilitation du système d'assainissement à Bron route de Genas pour 4 M€, la rénovation et la mise aux normes de la station d'épuration de Fontaines sur Saône pour 1,5 M€.

Les opérations récurrentes 2020 orientées sur l'amélioration de la **qualité de vie, la santé, la prévention des risques** environnementaux, représenteraient 2,2 M€ et 8,8 M€ concerneraient le Plan de Prévention des Risques Technologiques volet Habitat.

En ce qui concerne la gestion du **cycle des déchets**, les opérations récurrentes 2020 concernant les déchèteries, les usines d'incinération Lyon-sud et Lyon nord, les renouvellements de poids lourds et d'équipements pour la collecte sélective, s'élèveraient à 12,3 M€. L'usine Lyon nord pourrait bénéficier d'une

autorisation de programme nouvelle de 4,1 M€. Sur le site Kruger à Villeurbanne, 3,2 M€ permettraient la sécurisation des halls de départ et le réaménagement des vestiaires des locaux de collecte et 1,1 M€ l'implantation d'une station de gaz naturel pour les véhicules (GNV).

Les **espaces naturels, agricoles et fluviaux** mobiliseraient 2 M€ au titre des opérations récurrentes à engager en 2020 pour les travaux et équipements des parcs et jardins et des haltes fluviales. La participation de la Métropole aux investissements réalisés par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (SYMALIM) s'établirait à 0,9 M€.

En matière de **transition énergétique**, les opérations récurrentes 2020 de rénovation des installations de chauffage et climatisation représenteraient 0,8 M€.

Pour le **fonctionnement de l'institution**, les opérations récurrentes 2020 concernant l'équipement et le renouvellement des systèmes informatiques mobiliseraient 13,4 M€. Celles relatives au renouvellement des véhicules légers atteindraient 4,5 M€ et celles consacrées aux interventions sur les bâtiments métropolitains et achat de mobiliers représenteraient 7,3 M€. Une enveloppe de 24,5 M€ d'autorisations de programme nouvelles pourrait être consacrée à l'aménagement des locaux des maisons de la Métropole des 2ème, 3ème et 5ème arrondissements de Lyon.

Enfin, une enveloppe de 48 M€ permettra de conserver une dynamique pour le lancement de nouveaux projets au second semestre 2020.

X - Les autorisations d'engagement ouvertes en 2020

51,7 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles de dépenses et 5,4 M€ de recettes sont proposées au budget primitif pour 2020

Autorisations d'engagement nouvelles	Budget primitif 2020(en €)	
	Dépenses	Recettes
budget principal	27 707 260,83	1 001 507,00
budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	24 000 000,00	4 379 292,00
Total	51 707 261,83	5 380 799,00

En matière de **développement économique et compétitivité** de la Métropole, une nouvelle autorisation d'engagement (0,1 M€) est proposée pour mettre en œuvre le plan d'action économie circulaire, zéro gaspillage approuvé par délibération n°2017-1904 du 10 avril 2017.

Les nouvelles autorisations d'engagement allouées à la politique **insertion et emploi**, représenteraient 12,4 M€. Elles se rapportent aux dispositifs d'accompagnement sociaux-professionnels (3,1 M€), aux référents d'insertion (7,2 M€), aux fonds d'aides aux jeunes (0,6 M€). Une nouvelle autorisation d'engagement (0,7 M€) est proposée pour mettre en œuvre le plan d'action économie sociale et solidaire.

Dans le domaine de l'**éducation**, une autorisation d'engagement d'1 M€ serait attribuée pour soutenir des projets éducatifs innovants qui devront se trouver dans un des trois champs d'application suivants : le partenariat et l'ouverture du collège sur l'extérieur, l'organisation du temps et/ou des espaces d'apprentissage et l'engagement des élèves dans l'établissement et/ou dans la cité. De plus, 0,2 M€ serait alloué au réseau de création et d'accompagnement pédagogiques (réseau Canopé) et à l'organisation de la journée mémoire.

En matière d'appui aux politiques de protection maternelle et infantile et de la **prévention santé**, une autorisation d'engagement de 0,3 M€ serait ouverte pour soutenir le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) dans ses travaux de recherche en oncologie.

Concernant la **politique du vieillissement**, une autorisation d'engagement de 0,7 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes serait dédiée à la convention CNSA visant à développer des actions de modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour la période 2020-2022.

En matière d'appui aux politiques publiques d'**habitat**, une autorisation d'engagement de 2,4 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes serait ouverte pour la gestion du fonds de solidarité logement (FSL) 2020. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de l'organisme foncier solidaire de la Métropole de Lyon (OFMS), une autorisation d'engagement serait ouverte à hauteur de 0,4 M€.

En matière de **cohésion territoriale**, 1,8 M€ serait alloué au développement d'actions d'amélioration du cadre de vie et du lien social afin d'enrayer le processus de déqualification et le manque d'attractivité des quartiers de la politique de la ville.

Dans le cadre de la politique liée à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques**, des autorisations d'engagement nouvelles de 1,3 M€ seraient ouvertes pour soutenir divers dispositifs en faveur de l'environnement dont 0,7 M€ pour soutenir les actions des plans air, bruit et climat et 0,5 M€ pour des actions d'animation et d'éducation autour du développement durable. Une nouvelle autorisation d'engagement (0,2 M€) est proposée pour l'élaboration de la stratégie alimentaire et sa déclinaison en programme alimentaire territorial.

Concernant les **espaces naturels agricoles et fluviaux**, 2,3 M€ d'autorisations d'engagements complémentaires soutiendraient la mise en place de diverses actions visant la protection des espèces et des milieux, de l'agriculture, de l'environnement climatique.

Concernant les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution**, une nouvelle autorisation d'engagement serait ouverte à hauteur de 4,6 M€ au titre de la participation au comité des œuvres sociales (COS) du personnel. 24 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles de dépenses et 4,4 M€ de recettes seraient alloués **aux projets futurs à individualiser** au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe en vue de la mise en œuvre de projets majeurs d'infrastructures pour le Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval dont le prolongement de la ligne B du métro à l'horizon 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Le conseil d'exploitation de la régie du budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Décide de voter :

a) - le budget principal, les budgets annexes du restaurant administratif, des opérations d'urbanisme en régie directe et de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés conformément à la nomenclature M57 applicable aux Métropoles, par nature, et selon une présentation croisée par fonction,

b) - les budgets annexes des eaux et de l'assainissement par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

c) - le budget annexe du réseau de chaleur par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière.

2° - Approuve le budget primitif de l'exercice 2020 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :

- . 3 681 339 057,25 € pour le budget principal,
- . 181 772 903 € pour le budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
- . 188 516 425 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 56 108 221 € pour le budget annexe des eaux,
- . 42 743 505 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 27 537 178 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 3 729 440 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

3° - Arrête les montants :

a) - des autorisations de programme nouvelles 2020 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

- . dépenses : 675 766 954 €,
- . recettes : 37 684 947 € ;

- budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés :

- . dépenses : 22 706 238 €;
- budget annexe de l'assainissement :
 - . dépenses : 32 977 974 €,
 - . recettes : 55 985 €;
- budget annexe des eaux :
 - . dépenses : 13 161 834 €,
 - . recettes : 89 681 €;
- budget annexe du réseau de chaleur :
 - . dépenses : 5 000 000 €;
- budget annexe du restaurant administratif :
 - . dépenses : 387 000 €,
- b) - des autorisations d'engagement nouvelles 2020 en dépenses et en recettes comme suit :
- budget principal :
 - . dépenses : 27 707 260,83 €,
 - . recettes : 1 001 507,00 €;
- budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe :
 - . dépenses : 24 000 000,00 €,
 - . recettes : 4 379 292,00 €.
- 4° - Approuve** l'individualisation des autorisations de programme récurrentes 2020 et l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme études 2020 pour la réalisation des études préalables des projets inscrits à la PPI pour la période 2015-2020, ci-après annexées, comme suit :
- budget principal :
 - . opérations récurrentes 2020 dépenses : 238 573 118 €, dont 114 670 924 € en 2020, 104 052 194 € en 2021, 19 850 000 € en 2022,
 - . opérations récurrentes 2020 recettes : 14 766 440 €, dont 9 739 500 € en 2020, 4 800 000 € en 2021, 226 940 € en 2022,
 - . autorisation de programme études 2020 dépenses : dans la limite de 1 700 000 €, dont 600 000 € en 2020, 1 100 000 € en 2021 ;
- budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés :
 - . opérations récurrentes 2020 dépenses : 13 223 238 €, dont 4 893 238 € en 2020, 8 330 000 € en 2021 ;
- budget annexe de l'assainissement :
 - . opérations récurrentes 2020 dépenses : 14 577 572 €, dont 6 937 402 € en 2020, 5 455 670 € en 2021, 2 184 500 € en 2022,
 - . autorisation de programme études 2020 dépenses : dans la limite de 400 000 €, dont 200 000 € en 2020, 200 000 € en 2021 ;
- budget annexe des eaux :
 - . opérations récurrentes 2020 dépenses : 6 097 133 €, dont 2 770 633 € en 2020, 2 565 500 € en 2021, 761 000 € en 2022,
 - . autorisation de programme études 2020 dépenses : dans la limite de 400 000 €, dont 200 000 € en 2020, 200 000 € en 2021 ;

- budget annexe du restaurant administratif :

. opérations récurrentes 2020 dépenses 387 000 €, dont 387 000 € en 2020.

5° - Autorise monsieur le Président à procéder à :

a) - la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget principal et aux budgets annexes des eaux, de l'assainissement, de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés et du réseau de chaleur pour l'exercice 2020 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires,

b) - des mouvements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections au budget principal et aux budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe, du restaurant administratif et de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

6° - Fixe :

a) - les modalités de calcul de la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales. Cette prévision sera actualisée en cours d'exercice en fonction des travaux et amortissements pratiqués en application des taux suivants sur le budget annexe de l'assainissement :

- 19 % de la charge nette d'exploitation,
- 28,5 % de la charge nette financière,
- 28,5 % de la charge nette des amortissements.

b) - les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, pour 2020, à 6,60236 % pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement Rhône-Métropole et 93,39764 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 janvier 2020.